L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX No 73, rue de Chartres, — NOUVELLE-ORLEANS, MERCREDI MATIN, 4 NOVEMBRE 1863. — Entre les rues Bienville et Conti.

NOUVELLE-ORLEANS;
MERCREDI MATIN, 4 NOVEMBRE.

Ventes à l'encan de ce jour.

Par le Shérif, rue Girod, entre Magasins et Tchoupitoulas—des barils à mélasse.

Par Hoffman & Marks, à leur magasin d'encans, rue de Chartres—meubles.

Aussi, à midi—Vêtements et marchandises avariées.

Par E. Turpin, à son magasin d'encans, rue de la Vieille Levée—eaux de vie, vins, liqueurs, groceries, drogues, &c.—Aussi, vin rouge de Bordeaux et de Bergame.

Aussi, à onze heures—Sucre en morceaux et en poudre.

Par G. Leaumont, à 10 heures, à son magasin d'encans, rue de Chartres, No 69—bottes, souliers, chapeaux, habillements d'hiver et marchandises sèches.

Par F. Fernandez, à 10½ heures, rue Poydras, entre Magasins et Tchoupitoulas—meubles et installations de magasin.

Par E. M. Jacobs, Passage de la Bourse, à midi—Une machine à coudre française.

Opérations militaires à l'extrême ouest.

Extrait du *Leavenworth Conservative* du 23 oct.

Nous avons reçu les nouvelles suivantes du territoire indien et de l'Arkansas :

Le colonel Cloud rapporte à la date du 12 octobre que Cooper et Bankhead [texiens rebelles] étaient à Perryville, dans la nation Choctaw, avec une force considérable qu'on évaluait en tout à 9,000 hommes et 18 canons. C'est, sans doute une exagération. Quantrell avait rejoint Cooper le 13; et il y a eu, à cette occasion, une réunion de clans. On a présenté au général les instruments enlevés à la bande de musique du général Blunt.

Un nombre considérable de Choctaws font la guerre de buissons dans les Collines Sans Bois et les montagnes Ouachita. Le bataillon de texiens du major Ousley est posté au défilé Caddo.

Ces guerilleros unionistes, appelés "Mountain feds" ont attaqué et détruit un camp de batteurs d'estrade à Clarksville. On a relâché tous ceux qui n'ont pu s'échapper.

Les éclaireurs du colonel Cloud avaient donné de bonne heure des informations sur les mouvements de Shelby. Celui-ci a traversé la rivière Arkansas le 27 septembre, il est parti d'Arkadelphia avec 600 hommes et deux canons et a été rejoint par 400 hommes de plus avant de sortir de l'Etat. Le 28 nos éclaireurs ont visité son camp abandonné. Le 29 avis de ces mouvements a été envoyé à Fayetteville où était campé le 1er d'infanterie de l'Arkansas. La nouvelle a été envoyée à Cassville et à St-Louis le 30, et a été reçue ainsi au quartier général deux jours avant le passage de Shelby à Bentonville.

Le major Forman est de nouveau en campagne avec une partie du premier régiment d'indiens. Le 4 il a eu aux montagnes Brush, près de Cane Hill, un engagement dans lequel il a défait les rebelles et brûlé un moulin.

Le colonel Richie, qui commande la première brigade indienne, rapporte que la force de Quantrell avait le drapeau fédéral quand elle a traversé l'Arkansas.

On dit que Shelby a dit au docteur Jones, citoyen de Carthage qu'il se proposait d'emmener Quantrell du Missouri et que les autorités confédérées le livreraient si le gouvernement fédéral le demandait. Le général Blunt va le demander au général Cooper en menaçant, au cas de refus, de traiter comme bandits tous les prisonniers des bandes qui sont sous les ordres de Quantrell.

Le général Blunt partira lundi du fort Scott pour le fort Smith. Le train sera escorté par le 2e régiment nègre et quelques compagnies du Wisconsin et du Kansas. La présence de Blunt est nécessaire pour rétablir l'unité et l'activité dans nos mouvements.

Le général Ewing a passé par Lamar dans l'après midi de dimanche à la poursuite de Shelby qui avait deux heures d'avance. Le colonel Lynde avec le 9e du Kansas était à l'avant-garde. Le général McNeil était à Newtonia avec des forces fraîches pour le relever dans la poursuite. On a entendu une canonnade, lundi matin dans ce voisinage. Le premier de cavalerie du Kansas était à Bower's Mills prêt à se joindre aux poursuivants.

Le capitaine Blake, du 6e du Kansas, a eu un engagement à North Fork, avec les Indiens rebelles, et leur a fait six prisonniers. C'était le 8 [illegible].

Le général Bankhead a une force de mille hommes. Cooper est à Perryville avec cinq régiments. Stand Waitie a 500 hommes, le colonel [illegible] 200 Texiens, Bass 700 hommes, les [illegible] McIntosh [illegible].

Nous reproduisons ci-dessous l'article du *Richmond Enquirer*, dont nous avons donné hier la substance d'après le *Memphis Bulletin*. On sait que l'*Enquirer* passe pour l'organe de Jeff. Davis, et cette circonstance donne à cet article une signification particulière, au moment où le *Herald* parle de négociations pour la paix. Tous les journaux de New-York l'ont reproduit en commenté :

Ultimatum rebelle pour la paix.

(Extrait du *Richmond Enquirer* du 16.)

Nous ne pouvons accepter de paix qu'à nos propres conditions et nous devons combattre jusqu'à la fin plutôt que de céder un iota, et ces conditions sont :

Reconnaissance par l'ennemi de l'indépendance des Etats Confédérés. Evacuation par les Yankees de chaque pouce du sol confédéré, y compris le Kentucky et le Missouri ;

Evacuation par les Yankees du Maryland, jusqu'à ce que l'Etat décide par un vote libre s'il veut rester dans l'Union ou entrer dans la Confédération du Sud ;

Consentement de la part du gouvernement fédéral à abandonner à la Confédération sa proportion de force navale comme cette force existait au moment de la séparation ou à en payer la valeur ;

Abandon de la part du gouvernement fédéral de toute prétention aux portions des vieux territoires qui sont situés à l'ouest des Etats Confédérés.

Un règlement équitable sur la base de notre indépendance absolue et droits égaux concernant les comptes de la dette publique et des terres publiques et les avantages provenant des traités étrangers.

Ces clauses, nous l'appréhendons, comprennent le minimum de ce que nous devons exiger avant de mettre bas les armes. Aussi le Nord doit tout céder et nous, rien. Toutes les prétentions du Nord à empêcher par la force la séparation des Etats doivent être abandonnées, ce qui sera un aveu que nos ennemis étaient dans leur tort dès le principe, et comme ils nous ont fait une guerre misérable et sans cause, ils devraient selon toute justice, et selon les usages en pareil cas, nous rembourser de tous frais et de tout ce que la guerre nous a causé de pertes. Que cette dernière clause soit exigée ou non, certain est il que nous ne pouvons avoir la paix tant que nous ne serons pas en position de demander et d'exiger des villes riches dans le [illegible] ennemi toutes les indemnités qui nous seront dues.

En d'autres termes, nous ne pourrons avoir de paix que lorsque nous aurons détruit et dispersé leurs armées et renversé leur gouvernement, et si nous pouvons faire cela, alors nous devrons exiger d'eux une pleine satisfaction, une ample reconnaissance de leurs torts et la réparation de tous les maux qu'ils nous auront causés.

Nous ne sommes pas maintenant à même de dicter ces conditions à nos ennemis, quand une de leurs armées est encore dans le cœur de notre pays et quand celle de Meade est encore sur le sol de la Virginie; mais bien qu'une telle proposition de paix soit prématurée, il est bon de se bien convaincre et de garder la conviction que c'est la seule base admissible de paix et qu'on ne peut en concevoir d'autre.

Cela une fois bien entré dans l'esprit du Sud, on n'attendra plus les nouvelles d'Europe, comme si cette bienheureuse paix devait nous arriver par la mer, sans être conquise sur notre propre sol. Il n'y aura plus de soupirs pour la reconnaissance ni d'attente de quelque nouvelle indirectement bonne, venue avec la brise de l'est, et partant nous ne serons plus distraits ou détournés un seul moment de notre tâche, et nous continuerons à y mettre, sans interruption, toute notre énergie et toute notre ardeur.

C'est particulièrement à présent que des batailles, peut-être décisives, sont imminentes sur deux ou trois points, que nous devons insister sur la grandeur et la magnificence de notre enjeu.

Encore une fois nous disons : tout ou rien. Cette confédération ou la nation yankee, l'une ou l'autre, doit se perdre. C'est à dire que l'une ou l'autre doit perdre son existence nationale et être réduite à la merci de sa mortelle ennemie.

Nous savons tous maintenant le sort qui nous attend si nous succombons, et la partie adverse connaît également le sien.

Aussi sûrement que nous ruinons complètement leurs armées—et sans cela il n'y aura ni paix ni trêve—aussi sûrement nous leurs ferons payer nos frais et notre dette de guerre, fallût il les arracher de leurs cœurs. Et ils le savent bien, et c'est pour cela qu'ils ne feront la paix que lorsqu'ils seront épuisés et dans l'impossibilité absolue de porter un autre coup.

L'enjeu qu'ils ont à perdre, s'ils sont vaincus dans cette terrible partie, est aussi vital que le nôtre. Ce n'est pas moins que la possession entière de notre pays, avec ses habitants et tout ce qui nous appartient de l'Ohio au Rio Grande, pour la conserver pour eux et leur postérité à jamais.

Mais, d'un autre côté, ce que nous voulons c'est de faire entre eux et nous une séparation éternelle. Nous ne voulons pas gouverner leur pays, mais après y avoir pris ce qui nous paraîtra bon à prendre comme indemnité, nous le laisserons recommencer sa vie politique, espérant que la leçon pourra rendre les yankees plus sages.

Et qu'aucun citoyen du Sud ne soit assez faible et assez timide pour nous dire : Ce triomphe complet est impossible; nous devons nous contenter d'un compromis quelconque; nous devons donner et prendre.—Au contraire, nous devons tout gagner ou tout perdre et le gain de un jour [illegible] pour les Confédérés qu'aucun événement futur dans ce monde d'incertitudes.

L'armée de Meade et celle de Rosecrans une fois dispersées, Lincoln ne peut plus avoir d'armées nouvelles. Le tirage a été infructueux. Les deux démons germains et irlandais sont maintenant pour la paix. Les Yankees seront à supporter eux-mêmes le fardeau des dépenses, mais, en attendant, leur inévitable banqueroute s'avance comme un homme armé. La ruine les menace. Il ne s'écoulera pas beaucoup de temps avant que le cabinet de Washington ait à considérer sérieusement des offres de paix sous d'autres auspices et d'autres circonstances qu'aujourd'hui. Pour le moment, c'est la guerre qui s'agit et qui tonne et veuille Dieu défendre le droit.

LES BRUITS DE NEGOCIATION.

(De l'*Atlanta Appeal* du 14 oct.)

Nous ne pouvons attacher quelque importance au bruit mis en circulation par le N. York *Herald*, bruit suivant lequel des négociations seraient pendantes à Washington pour le règlement des difficultés entre le gouvernement confédéré et le gouvernement fédéral. Les faits dont il est question, s'ils étaient vrais, auraient été divulgués depuis longtemps par les commissaires de nouvelles. C'est tout bonnement un [illegible]

---

ballon d'essai lancé par Bennet, conformément à la tactique par laquelle il s'est rendu célèbre, dans le but de tâter l'opinion publique ou de surprendre quelqu'un. Nous conseillons à nos lecteurs de ne pas trop se bercer d'espoir.

EXAMEN DU LIEUTENANT REBELLE GLASSELL.

Il est envoyé enchaîné au fort Lafayette.

Nous lisons dans le New-York *Herald* du 24, ce qui suit, relativement au lieutenant de marine qui fut fait prisonnier par la flotte fédérale devant Charleston, après l'explosion de la torpille préparée contre l'*Ironsides*.

Le maréchal Murray a procédé hier à l'interrogatoire de Wm. T. Glassell, qui a refusé tout d'abord de répondre à aucune question. Il a paru sous un uniforme gris et portant les marques distinctives d'un lieutenant de la marine rebelle; parfaitement convaincu, du reste, qu'il avait droit à la plus grande considération et courtoisie. Il a pris les airs d'un personnage dont on abuse et s'est retranché sur la dignité de son rang. Il a dit que les questions qui lui étaient posées étaient d'un ordre trop bas pour qu'il y répondît, qu'il avait déjà répondu à un interrogatoire de ce genre devant l'amiral de l'escadre du blocus, qu'un rapport détaillé, le concernant, avait été publié dans le *Herald* et que ce rapport avait été enregistré dans les bureaux du département de la marine à Washington. Trouvant cependant que son extrême réticence ne pourrait pas trop lui être favorable, il exposé ses qualités dans les termes ci après :

"Je suis William T. Glassell, de la marine confédérée. Je suis né en Virginie. Je refuse de répondre à d'autres questions. J'ai été capturé par les forces navales devant Charleston, et on connaît tout ce qui me concerne à Washington."

Il a demandé alors pourquoi, étant lieutenant de la marine confédérée, il avait été enchaîné pour être conduit au bureau du maréchal et de là à la geôle et si c'était là le traitement qu'on dût faire à un homme fait prisonnier dans l'action! Naturellement il lui fut répondu sur tous ces points, et une ou deux heures après il fut enchaîné et conduit sous bonne escorte au fort Lafayette où il est détenu comme prisonnier de guerre. A part son arrogance, Glassell est un homme d'une habileté plus qu'ordinaire. Il a un front bien développé et un air intelligent. Il a été bien élevé et parle couramment sur beaucoup de sujets. On dit qu'il suggéra l'idée de la fameuse torpille et qu'il en surveilla la confection de point en point. On dit encore qu'il avait été engagé auparavant à construire des machines infernales à Wilmington—C. du Nord—et qu'il avait présidé à la confection de toutes celles qui furent expédiées pour détruire l'escadre de blocus devant ce port. Son génie inventif, en cette matière, était connu des autorités rebelles, et il fut nommé finalement surintendant de ces machines et envoyé à Charleston pour les essayer contre les navires fédéraux. Il était si sûr du succès de la torpille dirigée contre l'*Ironsides*, qu'il s'embarqua sur le petit steamer *David* avec la plus grande confiance, et maintenant il se trouve que sa témérité a eu pour résultat son emprisonnement au fort Lafayette. Il y restera pour attendre les instructions du gouvernement à son égard.

CHRONIQUE LOCALE.

Cour de District des Etats-Unis.—La question de la saisie de plusieurs futailles de boissons alcooliques a été appelée hier, devant ce tribunal. La plupart de ces marchandises avaient été expédiées de St-Louis à la Nouvelle-Orléans parce que les expéditeurs croyaient que le secrétaire de la marine avait levé les restrictions qui pesaient sur le commerce rétabli entre ces deux villes.—Le stock était accompagné d'un permis des officiers chargés de percevoir le revenu intérieur à St Louis, mais on l'avait saisi dans notre port parce qu'il n'était pas accompagné d'une autorisation spéciale du ministre des finances à la demande du département de la guerre ou du commandant du département du Golfe, ainsi que le voulaient les règlements publiés par le secrétaire, enfin, disait la poursuite, parce que ces marchandises couraient le risque de tomber au pouvoir de l'ennemi.

Plusieurs avocats ont combattu les raisons que donnait, pour justifier la saisie, M. Waples, avocat du gouvernement.—M. Durant a maintenu que la proclamation dans laquelle le Président déclare loyale cette partie et de la Louisiane établit le droit de communications libres avec les ports loyaux et que le ministre des finances l'a sans doute interprétée ainsi. Le général Banks, dans sa proclamation du [illegible] [illegible]

M. Waples a répondu que les restrictions qui pesaient sur les provinces maritimes et les boissons alcooliques existent encore et a [illegible] les proclamations et les ordres qui ont pour [illegible] une différent de celui qu'y trouvent ses adversaires.

D'autres avocats doivent se faire entendre avant que la question soit régulièrement soumise au juge.

Cour provisoire des Etats-Unis.—Le juge Peabody, après avoir entendu les propositions pour la fixation des causes, a levé la séance. La Cour sera ouverte aujourd'hui.

Changement de local.—La Cour Prévôtale, et la Cour Provisoire des Etats Unis vont être transportées dans l'édifice connu sous le nom de Bourse des Marchands ou ancien bureau de Post.

Enquête.—M. Beach a tenu hier soir à l'hôpital de Charité, une enquête sur le corps de B. L. Baldwin, écrasé, dimanche soir, sur le chemin de fer de Carrollton, par un des chars à cheval, au coin des rues Calliope et Noyades.

Le verdict exonère le conducteur de tout blâme.

On a trouvé sur lui un certificat de prisonnier sur parole, portant la signature du colonel Kilburn et pour B. L. Balwin d'Ouest, Baton Rouge.

Blessés.—Geo. Théodule, homme de couleur, a été poignardé, hier, à un bal, au coin des rues Conti et Trême. On l'a transporté chez lui, rue Bourgogne.

—Un balcon de derrière de la maison de M. Casanave, rue Bienville, est tombé hier et Mmes Sidon et Daverre ont été blessées. Leurs blessures ne sont pas graves.

Amendes.—John Boyce, détaillant, s'étant fâché à l'idée qu'il lui faudrait acquitter une amende pour n'avoir point payé sans délai la taxe de revenu intérieur, et s'étant servi, en présence du percepteur, de propos qu'on a considérés comme séditieux, a été arrêté et amené devant le Prévôt qui l'a condamné à vingt-cinq piastres d'amende. Il a dit qu'il ne se souvenait pas d'avoir employé le langage qu'on lui imputait.

—Ch Kach (capitaine d'une goëlette) qui, muni d'une passe pour transporter ici du bois de construction ou du goudron, a apporté neuf balles de coton, a été condamné, par le même magistrat, à deux cents piastres d'amende, pour ne s'être pas conformé au permis.

Billets confédérés.—J. A. Porter, arrêté parce qu'il avait, sur lui vingt mille piastres en billets confédérés, a répondu que ces billets ne valaient rien "dans les régions" où il les a gagnés. Il a dû, néanmoins, fournir un cautionnement de deux mille piastres pour répondre qu'il ne s'en servira pas ici.

La Sonora, steamer de la malle des Etats-Unis, pour la Vera Cruz.—Voici un nouveau service maritime qui commence avec les plus brillantes conditions de succès. La *Sonora* est un steamer tout neuf, acheté à New York d'où il vient, et dont la construction en fer avec quatre compartiments et des emménagements superbes doit inspirer aux passagers toute sorte de sécurités. La *Sonora* succède au Tennessee qui fut le dernier vapeur des Etats-Unis à faire le service entre la Nlle Orléans et la Vera-Cruz avant la guerre. Le port de la Vera-Cruz n'étant pas compris dans le blocus français des côtes du Mexique, rien n'empêchera le nouveau steamer d'exécuter des traversées parfaitement régulières. Il sera commandé par un homme très connu dans la marine marchande, le capitaine Hayes, et tous les 15 jours, il nous apportera une cargaison des excellents fruits de Tampico où il fera escale à son retour. La *Sonora* partira le 1er et le 15 de chaque mois. Son premier départ est fixé au 15 du courant. Pour plus amples renseignements s'adresser chez M. F. Clavel, No 77, rue des Magasins. Voyez l'annonce.

Le bateau à vapeur Fawn.—Ce nouveau et magnifique bateau construit à la Nelle-Orléans fait un service régulier entre cette ville et la Pointe à la Hache. Il est commandé par le capitaine Greathouse dont la courtoisie est parfaite et le capitaine Greathouse est assisté de M. Le Bayhl, subrécargue, dont on dit beaucoup de bien. Sous une telle direction l'entreprise ne peut manquer de réussir.

Pour Tampico—Les deux goëlettes, fines voilières et chevillées en cuivre, la Henry Travers et la McClenahan, la première commandée par le capt. Ive et la seconde par le capt. Godspeed, partiront dans le plus bref délai possible. Ces deux goëlettes sont trop avantageusement connues dans notre port pour qu'il soit nécessaire de les recommander au commerce et aux voyageurs du golfe. Pour fret ou passage, s'adresser à M. F. Clavel, rue des Magasins, No 77.

Remède contre la calvitie.—Nous signalons aux personnes qui ont perdu leurs cheveux le fameux remède "Quinidine Oleine Hair tonic" et à ceux qui veulent faire pousser leur barbe et leur moustache ainsi que leur chevelure le "Great Hair Restorer". Ces remèdes se trouvent à la pharmacie de B. et J. Abrams, 42 et 44 rue du Camp.

Au public.—M. George S. Denison, collecteur du revenu intérieur, annonce qu'il vient de recevoir une forte quantité de timbres de Revenu intérieur. On sait que ces timbres doivent être fixés à certains objets désignés par la loi. Le règlement sera rigoureusement appliqué.

Confiserie.—La confiserie, telle que la pratique M. Ernest Turpin, est un art véritable. Il sert tous les jours des merveilles de son magasin de la Vieille Levée. Aussi sa clientèle s'accroît-elle tous les jours, malgré les circonstances exceptionnelles qui nous entourent et la triste position où nous sommes placés. Les produits de la maison Turpin sont d'une délicatesse exquise, ce qui, joint à la modicité de prix les font rechercher de tout le monde. Nous appelons l'attention sur l'annonce insérée dans une autre partie de nos colonnes.

ATTENTION.

Meubles.—Aujourd'hui, à 10 heures du matin, E. [illegible], encanteur, vendra au No 68, rue Poydras, [illegible] un lot de meubles de ménage et meubles de bureau, coffre fort, un lot étagères &c. Nous engageons les acheteurs à assister à la vente, qui sera sans réserve. Voir aux avis d'encan.

Barils à mélasse.—Il sera procédé aujourd'hui à 1 1/2 heures P. M., rue Girod No 56, entre Magasins et Tchoupitoulas, au District, par le ministère du shérif, à la vente de 583 barils à mélasse.

Nous appelons l'attention de nos lecteurs sur la vente d'eaux de vie françaises, vins, liqueurs, épiceries, groceries, drogues, &c., &c., qui doit avoir lieu aujourd'hui à 10 1/2 heures A. M. au magasin No 58, rue de la Vieille Levée, par le ministère de Bernard Turpin. Voir aux annonces pour les détails.

Décédée, le 20 octobre, à Biloxi, Mississippi, Mme veuve Louis Arseau CAILLAVET.

EDITION D'HIER SOIR.

Arrivée de la corvette Richmond.—La corvette de guerre fédérale *Richmond* est arrivée hier à la Nouvelle-Orléans et a échangé un salut avec le *Pensacola*. Le *Richmond* vient de faire réparer à l'arsenal de Brooklyn les avaries qu'il avait subies au siège de Port Hudson.

Guerillas sur le fleuve.—Le bateau *Empress*, parti de Natchez le 31 octobre, annonce qu'il y avait des guérillas en forces considérables près de Union Point, Louisiane, et de Fort Adams, Mississippi. L'expédition de coton est sur le point de cesser à Natchez.

Le St-Louis *Democrat* du 26 annonce que le major général Herron était arrivé la veille dans cette ville en route pour rejoindre le 13me corps d'armée, dans le département du golfe; il devait partir pour la Nlle-Orléans dans le cours de la semaine, afin d'y prendre le commandement de sa division.

Nouvelles par la voie du Sud,

[Empruntées à la *Tribune* de N. York.]

L'ARMÉE DU TENNESSEE.

ADRESSE DU PRESIDENT DAVIS.

[Extraits du *Richmond Whig* du 20 oct.]

Missionary Ridge, via Chickamauga, 13 oct—Le président, accompagné du général Bragg et de son Etat major, a visité hier le champ de bataille. Il a complimenté le général Bragg dans les termes les plus flatteurs et il a dit que malgré les traits de jalousie lancés contre lui, il avait bravement tout supporté et que le champ ensanglanté de Chickamauga prouvait en lui une capacité militaire de premier ordre.

Voici, du reste, l'adresse de Jefferson Davis à l'armée de Bragg, adresse qui a excité le plus grand enthousiasme :

Quartier général de l'armée du Tennessee, 14 octobre 1863.

Soldats—Le pays est reconnaissant de vos pénibles travaux et se réjouit de votre gloire sur le champ de bataille de Chickamauga. Quand vos concitoyens connaîtront bien les circonstances défavorables au milieu desquelles vous avez attaqué l'ennemi, bien qu'ils ne puissent éprouver plus de gratitude, ils admireront la bravoure et le dévouement patriotique qui ont assuré votre succès.

Représentants de tous les Etats de la Confédération, vos mouvements ont été suivis avec une sollicitude affectueuse par des amis dans chaque partie du pays, défenseurs du centre de notre domaine, vos opérations ont été un objet d'intérêt, d'anxiété, et d'espoir.

Notre cause dépend de vous, et il est heureux que tous puissent compter sur vous pour accomplir tout ce qu'avec la protection divine, la puissance humaine peut effectuer.

Bien que vous ayez beaucoup fait, il vous reste beaucoup à faire. Derrière vous est un peuple qui compte sur votre soutien et dépend de votre protection. Devant vous est un pays dévasté par des envahisseurs sans pitié, où les femmes, les vieillards et les enfants ont eu à supporter des outrages sans précédents dans l'histoire des guerres des nations civilisées.

Ils attendent avec anxiété, de vous, leur délivrance et des réfugiés sans asyle soupirent au moment où vos armes victorieuses leur rendront les foyers d'où ils ont été chassés et d'où ils se sont enfuis pour prendre les armes dans le but de défendre leurs droits politiques, leur liberté, leur égalité et leur souveraineté d'Etat, héritage chèrement payé par le sang de nos ancêtres de la Révolution.

Vous n'avez que l'alternative de l'esclavage sous une usurpation despotique ou de l'indépendance que vos efforts vigoureux, unis et persistants assureront.

Tout ce qui peut exciter le cœur du patriote ou exalter les sentiments du héros, est un présent pour vous animer et vous soutenir. Vous avez noblement rempli les engagements pris au nom de la liberté, envers la mémoire de vos devanciers et pour les droits de votre postérité.

Pour achever la mission à laquelle vous vous êtes dévoués, vous serez obligés de vous livrer aux mêmes efforts et aux mêmes travaux que par le passé, et de montrer cette abnégation qui fait sacrifier au service public toutes considérations indignes de la sainte cause dont vous avez embrassé la défense.

Unis, ainsi que nous le sommes dans une des causes communes, l'obéissance et une coopération [illegible] que le mécontentement et la discorde se préparent une moisson de revers et de maux.

Par votre courage, votre énergie et votre constance, vous couronnerez cette harmonie avec la subordination et le soutien empressé que vous devez à l'autorité légale. (etc.)

Quand la guerre sera finie, l'hommage le plus pur sera du et probablement accordé au patriote qui aura le moins réclamé pour lui même en proportion de ses services. Et le reproche le plus amer qui pourra plus tard troubler les souvenirs de quelqu'un sera pour l'homme qui aura placé son ambition personnelle, égoïstes le pas sur son désir pour le bien public.

Je désire ardemment que cette guerre, finisse que nous est si injustement faite puisse finir bientôt et qu'avec le retour de la paix vous soyez rendus à vos foyers et à vos travaux utiles; et je prie Dieu qu'il vous couvre du bouclier de sa protection dans vos batailles, et vous inspire les vertus qui mettront fin à vos épreuves dans [illegible] victoire complète.

Jefferson Davis.

Plusieurs passages de cette adresse ont perdu de leur force dans la transmission. Le copiste a donné la meilleure reproduction possible avec le télégraphe.

Les envoyés du Sud à Paris.

On lit dans la correspondance du *World*, en date du 9 octobre :

MM. Slidell, Mason, Morehead et Gwin se promènent tous les jours sur les boulevards et dans le voisinage du Grand Hotel, sur le portique duquel on tient ouvert des comités pour déclarer que la Confédération ne court aucun danger et qu'il n'y a aucun doute sur la prompte reconnaissance de ses droits par la France. Comme j'ai entendu cette assertion répétée avec la plus profonde conviction par une connaissance du Sud et en tout temps depuis deux ans, et avec cette indication que six mois était le terme le plus long pour l'accomplissement de cet acte important, je ne m'en inquiète plus guère.

Je puis même dire pour l'encouragement de ceux qui ont été portés à croire, par l'aspect des affaires mexicaines, que l'empereur Napoléon III était sur le point de conclure un traité offensif et défensif avec Jefferson Davis, que des personnes bien informées sont aujourd'hui convaincues que le projet a existé dans le cerveau de Sa Majesté, il a été détruit entièrement par les raisonnements sincères de M. Fould et par le fait que la magnifique flotte de bâtiments blindés qui était partie de Cherbourg pour éprouver ses qualités nautiques dans une sorte d'évolutions sur la côte, est revenue fort endommagée, et qu'il faudra faire de grands changements et dépenser beaucoup d'argent pour leur permettre d'entreprendre un voyage sérieux.

LA POLITIQUE FRANÇAISE EN AMERIQUE.

On écrit de Londres, le 7 octobre, à l'*Indépendance belge* :

Nous attendons avec la plus vive impatience le courrier des Etats-Unis, qui aurait dû être arrivé déjà. Dans l'intervalle, on fait dans la cité des commentaires à perte de vue sur la possibilité d'une collision à l'embouchure du Rio Grande entre les canonnières françaises et fédérales. Il est impossible, entends-je dire de tous côtés, de se méprendre ni sur le ton que la presse française a assumé tout récemment dans la question de l'intervention, ni sur le mécontentement qui existe en France relativement à la partie du discours de lord Russell sur les vaisseaux béliers qu'on construit à Birkenhead pour les confédérés. Notre propre opinion publique, se basant sur les jugements rendus tout récemment en cette matière, et sur les doutes graves que certains de nos jurisconsultes les plus éminents ont exprimés sur le même sujet, se montre étonnée que lord Russell ait émis une opinion aussi prononcée sur une question généralement considérée comme non résolue jusqu'ici.

Les rumeurs, à l'endroit de la cession du Texas à la France, ne reçoit aucune créance chez nous, mais nous n'en persistons pas moins à croire que l'empereur Napoléon sera forcé, par la force des choses, à adopter une politique définitive à l'égard des confédérés. Il se peut aussi que cette éventualité soit hâtée par une imprudence d'amiraux américains de la trempe des Wilkes. De plus, il est notoire que la France a toujours pris l'avance sur l'Angleterre en vue de la reconnaissance du Sud, et nous ne serions pas *surpris* qu'elle se débarrassât enfin des entraves qu'au dire de ses journaux les scrupules de l'Angleterre ont mises à ses résolutions.

LES EXPERIENCES DES FLOTTES CUIRASSEES.

On lit dans la *France* :

La division des bâtiments cuirassés, mouillée en ce moment sur rade à Brest, a éprouvé, pendant son séjour à la mer, de très gros vents d'ouest et de sud ouest. Les navires qui la composent ont montré, au point de vue de la stabilité et de la marche, de très grandes qualités. Ils ont atteint des vitesses de 12 à 14 nœuds.

"Le gouvernement bien, et leurs évolutions ont été satisfaisantes, tant à la voile qu'à la vapeur.

—Nous lisons dans l'*Océan*, de Brest, du lundi 5 octobre :

"Les bâtiments faisant partie de l'escadre cuirassée partie de Cherbourg le 27 septembre, ont mouillé sur rade envers, vers une heure de l'après-midi, après huit jours d'évolutions et d'expériences comparatives faites à la mer.

"Le vaisseau le *Napoléon*, qui fait partie de cette escadre, sera rentré dans le port aujourd'hui pour réparer quelques avaries.

"Le *Talisman* (mouche de l'escadre), ayant eu des avaries dans son hélice, a dû se faire remorquer par la *Couronne*, contre laquelle il a cassé son beaupré et avarié sa guibre en voulant s'établir les remorques.

"La *Couronne* a eu également des embarcations enlevées et ses porte-manteaux démolis par la grosse mer et le roulis.

"La *Normandie* a eu son bout-dehors de beaupré cassé et son petit mât de hune avarié par la grosse mer et le tangage."

"Nous recevons, dit un journal, quelques nouveaux détails sur les travaux des frégates cuirassées.

"La division est restée à la mer six jours entiers, pendant lesquels elle a exécuté, une première fois, toutes les expériences tracées par le programme de la commission.

"Partie de Cherbourg le dimanche 27 septembre, elle a eu, dans la nuit du mercredi au jeudi, un coup de vent du nord-ouest très-violent qui a servi à démontrer que les navires cuirassés, malgré leur poids énorme, joignent à une grande stabilité toutes les qualités nautiques désirables.

"Les bâtiments cuirassés ont beaucoup mieux supporté le coup de vent et la grosse mer que le *Napoléon*, au de nos plus beaux et de nos meilleurs vaisseaux, adjoint à la division pour servir de terme de comparaison.

"Trois de nos bâtiments cuirassés ont déployé une vitesse moyenne de douze nœuds, deux, le *Solferino* et la *Normandie*, ont dépassé cette moyenne. Le *Solferino* et le *Magenta* ont présenté un intérêt particulier en raison de l'éperon qu'ils portent à leur avant.

"Ils ont exécuté, de la manière la plus satisfaisante, les manœuvres d'ensemble et les manœuvres isolées.

"La division cuirassée, après être restée dix jours environ à Brest, reprendra la mer pour continuer ses travaux, que M. le vice-amiral Penaud dirige avec une grande supériorité."

On écrit de Toulon qu'on terminait les derniers travaux de la frégate cuirassée la *Provence*, qui sera mise à l'eau le 22 octobre devant S. M. le roi des Hellènes.

La ville de Toulon prépare une réception très brillante au jeune prince, qui s'embarquera le lendemain sur la frégate grecque *Hellas*, pour se rendre au Pirée sans passer par Corfou.

Nous avons déjà parlé des essais du navire cuirassé le *Royal Oak* et nous avons dit qu'ils avaient donné des résultats très satisfaisants. Nous apprenons que le *Prince-Consort*, construit sur le même modèle que le *Royal Oak*, vient de faire à Plymouth ses essais qui ont également réussi.

Ces bâtiments cuirassés sont avec le *Royal Alfred*, l'*Ocean* et le *Caledonia*, des vaisseaux de 91 transformés et dont a rasé la batterie haute. Leur succès a une grande importance, parce qu'il semble donner la préférence au système qu'ils représentent sur celui d'après lequel le *Warrior*, la *Resistance* et le *Black Prince* ont été construits. Il y a là une grande question d'art naval, qui préoccupe vivement l'amirauté anglaise.

LA GRANDE ASCENSION DE NADAR.

Un journal de Paris publie la lettre suivante que lui adresse M. Nadar :

"Paris, 5 octobre.

"Monsieur,—Voici, aussi bref que possible, le récit que vous avez bien voulu me demander.

"Hier au soir, à 9 heures, le *Géant* a dû atterrir près des marais de Barcy, deux lieues au-dessus de Meaux, après trois chocs violents, dont le dernier a complètement mis sens dessus dessous la nacelle, qui est retombée couchée sur le flanc.

"La rupture de notre corde de soupape, en trajet de nuit, avait dû nous faire jeter les ancres. Un des becs de la première ancre ayant été rompu, l'ancre maîtresse a tenu heureusement.

"Le dégonflement a pu s'effectuer malgré la violence du vent, et la nacelle être relevée à une heure et demie du matin.

"Quelques contusions légères et une foulure au genou d'un des passagers, voilà notre facture acquittée. Ce n'est pas trop cher.

"Le NADAR.

"Contresigné: 2o de Saint-Martin, 3o prince de Sayn Wittgenstein; 4o Eug Delessert; 5o Thirion, 6o Robert Mitchell, 7o princesse de la Tour d'Auvergne, 8o Adrien Tournachon; 9o Th Saint Félix; 10o Piallat, 11o Godard, 12o Jules Godard, 13o (aide de manœuvre) n'a pas signé."

"Permettez-moi d'ajouter quelques détails explicatifs qui me paraissent nécessaires.

"Ma très grosse préoccupation était celle-ci : la double enveloppe de taffetas soutenue par le filet pourrait-elle supporter la terrible pression de 6,000 mètres cubes de gaz pour être tout à fait exact, de 6,098 mètres? Il n'y avait eu jusqu'à nous qu'un essai dans ces proportions, et peu encourageant : celui du fameux *City of New York*, qui avait éclaté comme une bombe avant même de s'enlever. Je ne parle pas, devant cette préoccupation majeure, des difficultés secondaires dans une opération de proportions aussi considérables et aussi nouvelles.

"Ces difficultés multipliées ne nous ont permis de partir qu'à cinq heures au lieu de quatre, et encore sans avoir eu le temps d'attacher le *ballonnet-compensateur*, ce qui nous eût demandé une bonne heure de plus. Pour quelques-uns des spectateurs, il est peut-être bon d'ajouter que l'intérêt du spectacle n'y perdait d'ailleurs pas grand'chose, attendu qu'il s'agissait tout simplement de l'appendice, c'est à dire la partie inférieure de l'aérostat un peu plus longue de quelques mètres et un peu gonflée. Le *compensateur* n'est, en effet, qu'une prolongation de l'appendice qui se manifeste en se redressant quand par suite de l'augmentation de chaleur ou de l'élévation [illegible] de l'aérostat, le gaz contenu dans celui-ci se dilate. Le nom même du *compensateur* indique, sans grandes connaissances en physique, son application, à défaut du bon sens élémentaire qui veut que tout récipient destiné à *recevoir* commence par être vide.

"On m'affirme positivement que quelques spectateurs comptaient *voir diriger* le ballon : c'est une preuve de plus qu'on ne saurait trop répéter les mêmes choses. Il me semblait cependant que tous les journaux avaient surabondamment raconté et expliqué que la théorie de la direction des ballons, selon moi et selon d'autres autorités beaucoup plus incontestables, était une absurdité... une pour lutter contre l'air, il faut être plus lourd que l'air, et que le ballon, que nos parents ont résoudre le problème, que, pour faire les couteaux sans à une première locomotive dans les proportions pratiques, j'avais résolu de demander les ressources nécessaires, non pas à une souscription publique, mais à un spectacle assez intéressant pour me les assurer, que j'avais, comme premier souscripteur à l'hélice que *nous conduira dans l'air*, fait à mes risques et périls les frais de ce *gigantesque* ballon, qui sera, je l'espère, le dernier ballon, que ce ballon n'est donc pas un *but*, mais un *moyen*, non pas la *pièce*, mais le *prologue*... C'est dit une fois de plus. Ce ne sera pas la dernière!

"Je veux bien, au bénéfice de ma très chère hélice, prendre l'engagement de m'exposer à nos rencontres, en outre de tout que cela sera encore assez; mais quant à *diriger des ballons*, non!

"Beaucoup de personnes n'ont pu entrer, faute d'un nombre suffisant de bureaux. Ces personnes pouvaient se procurer des billets de poste deux jours à l'avance dans tout Paris. Ceux ne doit pas m'empêcher de leur présenter mes excuses en leur demandant l'indulgence pour un directeur de spectacle improvisé, qui a été le premier puni de ne pouvoir les admettre.

"On me rapporte enfin que quelques spectateurs se sont plaints à l'enceinte réservée de n'être pas assis!...... Je ne sache pas qu'on ait jamais mis de sièges au Champ de Mars pour les courses, ascensions, revues, non plus qu'à Longchamps ou à Vincennes. Et moi, qui mets ici gracieux en faisant placer deux mille mètres de banquettes pour les dames premières entrées! Les affiches et les billets n'avaient en garde de promettre cela. Pour contenter tout le monde—ce qui est bien difficile, monsieur.—je vais tâcher de faire installer des sièges pour la seconde ascension, qui aura lieu le dimanche 18 octobre courant. "NADAR."

FEUILLETON.

JEAN DIABLE

PAR PAUL FÉVAL.

VI—Suite.

M. de Boisruel poursuivit avec une certaine impatience :

—Le témoin, le fameux témoin qui devait apporter la preuve de ce double meurtre, Gregory Temple, n'est pas venu. Dieu l'a visité... il est enfermé à Bedlam!... et, la première fois que j'ai vu mon jeune cousin, je crois me souvenir que ce Gregory Temple et lui se promenaient bras dessus bras dessous...... Enfin n'importe! ce n'est pas avec des arguments de la force des deux lettres blanches qu'on fait couper la tête à un homme!

—Deux lettres blanches!...... répéta lentement le marquis.

—Les deux lettres timbrées de Paris et de Saint-Denis et trouvées dans le portefeuille des deux faux comtes de Belcamp....

—Ah!.... fit le marquis dont la figure s'animait comme un masque de cire à qui viendrait la vie.

—Vous savez bien, parbleu!.... les deux lettres qu'on suppose avoir servi de signal pour fixer le moment du double crime, à Lyon et à Bruxelles?

—Non, répondit le marquis, je ne sais pas.

—Mais vous ne savez donc rien? s'écria M. de Boisruel avec une sorte d'indignation.

—Rien.... répondit le morne écho.

Encore une fois M. de Boisruel le considéra attentivement; après réflexion, il pensa :

—La maladie.... l'affaiblissement des facultés intellectuelles....

—Eh bien! mon excellent cousin, reprit-il, songeant désormais à faire retraite, comme je vous le disais, on a tiré tout le parti possible de ces lettres blanches.... et certes le bureau de Saint-Denis, où l'une d'elles fut mise à la poste, est sur la route de Belcamp à Paris, mais de dément on ne peut faire sortir que néant.... C'est une nuit opaque, impénétrable qui recouvre ces quatre assassinats. Dieu et le temps peuvent seuls y porter la lumière.

—Oui.... Dieu.... prononça le marquis sans donner d'autre signe de vie que le mouvement mécanique de ses lèvres.

M. de Boisruel se leva.

—Maintenant, continua-t-il uniquement pour couvrir le congé qu'il allait prendre, il y a les fameuses taches de sang du théâtre Feydeau, mais le secours porté à l'enfant dans la rue paraît une chose prouvée...... et, en conscience, ce n'est pas un cas pendable...... Mon cousin, je vais faire un tour à l'audience. Faut-il vous rapporter des nouvelles?

—Non, répondit le marquis.

Le conseiller salua et se retira.

Le vieux marquis de Belcamp, resté seul, garda son étrange immobilité. Par la neige, on l'eût pris pour une de ces malheureuses victimes du froid qui n'ont plus que du sang glacé dans les veines.

Au bout de quelques minutes pourtant, ses lèvres s'agitèrent, et il dit tout bas :

—Des lettres blanches.... ! je me souviens d'une lettre blanche....

A la tombée de la nuit, un grand bruit se fit du côté de la rue Saint-Pierre. Une cohue semblable à celle qui sort des théâtres faisait irruption dans l'avenue de Paris, riant, bavardant et criant.

Le vieillard eut partout le corps un de ces longs frémissements dont nous avons parlé, mais il garda son attitude pétrifiée.

Ces mots tombèrent de sa bouche :

—Aura-t-il affaire à la justice des hommes!

Des voix connues firent sourdement tressaillir son immobilité. Des pas approchaient.

—C'est de l'effronterie, tout uniment! dit la voix humble mais barbelée de Mme Morin du Reposoir.

—Atout! murmura Chaumeron; pas mâché.

—Tout le monde sait bien qu'il parle comme il veut, ajouta Mme Célestin : restez auprès de moi, mon beau-frère!

—Les hommes, c'est bien trompeur! reprit mademoiselle aînée.

Miremont s'était arrêté à dix pas du marquis et formait groupe.

—Avez-vous vu se compromettre comme cette petite Germaine! poursuivit mademoiselle aînée. C'est répugnant!

—Et la belle Jeanne, donc! milady Balcomb! En voilà un, ce Balcomb, qui ne donne plus souvent de ses nouvelles depuis qu'il a emporté le cadeau de noces!

—Tapé! dit Chaumeron. Allez voir s'ils viennent!

Et Miremont rit de bon cœur.

—Lady Frances et cette Suzanne dont le père est fou ne se comportent guère mieux, fit observer Bien-des-Pardons. Mais avez-vous vu les trois fainéans? On dirait que ça les regarde... Qui sait?.... L'oisiveté peut mener loin; c'est la mère de tous les vices.

—Il n'empêche que le précieux Henri va avoir son compte, décida Chaumeron. Je dis ce que je pense, moi! Il faut un exemple........ Serves!

—Oui, oui, oui, dirent les trois dames, il en faut un! Et nous l'aurons!

Mme Célestin était plus masquée que de coutume, parce qu'elle n'avait pas son tricot. Elle crut comprendre à quelques grognements inarticulés de ses Bondes qu'ils réclamaient leur nourriture.

—Ne pouvez-vous attendre?.... commença-t-elle aigrement.

Mais papa Chaumeron l'interrompit :

—Pas bête, l'idée du potage! s'écria-t-il. Ils disaient en bas que le jury était partagé.... En voilà une sotte idée!.... Leur faut donc la voe des objets, à ces messieurs!.... S'ils sont partagés, ils vont peut-être se chamailler jusqu'à minuit dans leur salle...... Moi je n'y vais pas par quatre chemins, je vote pour la soupe et le bouilli. Vlan!

Bien-des-Pardons objecta :

—C'est cher à Versailles, la consommation.... et je dis que ce procès là nous a coûté bon à tout le monde!

Miremont soupira.

—Oui, dit mademoiselle aînée, mais au moins il a une bonne issue.

Ces enfans-là, dit Chaumeron en la montrant au doigt, c'est honnête comme des vieux Romains de l'empire d'Auguste. Quant à la cherté des denrées, c'est selon les endroits; j'en connais un petit dans l'avenue de Sceaux où les prix sont assez doux.... Une, deux, trois.... qui m'aime me suive.

VI

LA BENEDICTION.

Les délibérations du jury sont secrètes, mais vous trouverez toujours à la séance, dans la salle des pas perdus ou même en plein air devant le palais, des gens complaisants et bien informés qui vous raconteront exactement ce qui se passe dans le sanctuaire où le jury est assemblé. Ces gens ne peuvent pas savoir, mais ils savent.

Un jury, comme personne ne l'ignore, est composé de trente six citoyens remplissant certaines conditions de poids social et d'honorabilité; le sort, les récusations mutuelles de l'attaque et de la défense épurent ce nombre jusqu'à douze noms qui forment l'aréopage définitif. Les débats oraux ont principalement pour but d'établir la conviction du jury qui n'a rien à faire avec le droit et ne tranche que les questions de fait.

Les ennemis les plus irréconciliables de cette institution ne peuvent nier ni sa grandeur ni ses bienfaits; ses plus enthousiastes amis avouent qu'elle n'est pas sans lacune et qu'elle a des inconvénients très graves.

Le principal inconvénient gît dans la délibération même. Quand le jury, rentrant à son banc, vient prononcer devant Dieu et devant les hommes son *oui* terrible ou le *non* de sa clémence, ce n'est pas l'opinion de douze citoyens qui fait ce verdict. C'est l'opinion—du moins peut-on dire très souvent—d'un esprit dominant, agité, passionné, énergique, d'une parole entraînante et facile, d'une supériorité en un mot et d'une volonté qui s'est rencontrée par hasard parmi cette douzaine de consciences paisibles, timides et profondément indifférentes, arrachées contre leur gré au courant aimé de leurs gains ou de leurs devoirs.

L'avenir peut-être inventera le jury cellulaire.

Nos douze jurés de Versailles étaient tous les plus honnêtes gens du monde: commerçants pour la plupart. Dans le nombre se trouvaient un avocat, un médecin et un professeur. L'opinion de la majorité était qu'elle ne savait pas. La défense, présentée en majeure partie par l'accusé lui-même, et complétée par un membre du barreau de Versailles choisi d'office, avait été nette, courte, frappante. L'échafaudage très habilement élevé par le ministère public menaçait ruine. Le conseiller de Boisruel a résumé pour nous, dans le précédent chapitre, l'opinion que pouvaient avoir les hommes spéciaux. Mais le jury avait la tête un peu perdue : il ne savait pas. L'avocat, le médecin, le professeur avaient seuls des convictions formées.

Le médecin disait oui, le professeur disait non, l'avocat, se chargeant avec plaisir de les concilier, plaida oui très chaleureusement et conclut non. Aux trois quarts de son discours, les jurés avaient tout à fait perdu plante. On essaya de compter les voix, il y en avait, ma foi pour l'affirmative et douze contre. Il ne faut point de faiblesse!

Le professeur parla et ramena six voix du coup, ni plus ni moins. Le comte Henri était acquitté d'emblée. Mais le médecin parla aussi, retenant le réquisitoire avec le style heureux d'un homme habitué à porter des toutes dans les banquets scientifiques.

Six voix de conquises et l'échafaud dressé!

C'était le cas pour l'avocat de résumer la discussion. Il plaida non, mais avec soin cette fois, et conclut oui comme un tonnerre.

Il y eut six voix contre six.

Le sang montait à la tête du jury. La discussion durait depuis près d'une heure. Miremont avait eu le temps de dîner chez Escalot, avenue de Sceaux : détestable et pas cher.

C'est encore là un danger de l'institution, le sang qui monte à la tête. Le médecin et le professeur avaient échangé déjà des paroles pénibles. L'avocat se mit à crier. C'est pourtant bien clair! mon Dieu! c'est clair comme tout et voulurent plaider à leur tour.

(*A continuer.*)

BULLETIN FINANCIER.

Mardi soir, 3 novembre.

Nous n'avons que peu de changements à annoncer. La demande d'or a été modérée et il n'a guère régné d'activité dans le change, bien que les offres aient été nombreuses pour l'étranger et pour les Etats-Unis.

Dans le change étranger, les banques ont été, comme hier, à 165, 167 et 170 le sterling [illegible] billets, mais la tendance a la baisse était [illegible] et leur taux a flotté beaucoup plus que [illegible] de ceux de nos ellen [illegible] sur des [illegible]. Au dehors, le marché [illegible] à 174¼ à 60. Il n'est vendu hier [illegible]. Il y a laissait absolument rien à [illegible] les francs à 3 35 et même à [illegible] nous [illegible] pour [illegible] à stabilité [illegible].

Le change pour les Etats-Unis a été plus irrégulier. Tandis que les banques tiraient sur New York à 2 pour cent d'escompte pour leurs billets, les courtiers faisaient face à la demande à 3 à 5 d'escompte et des ventes avaient lieu, au-dessous, à 6 à 7 d'escompte et même moins.

L'or a été calme. On peut le coter à 47 à 50 pour cent de prime, mais les courtiers l'ont acheté, dans que que cas, à 46. Il s'en est vendu une assez grande quantité à 49¼, et ou a refusé 51 et 53 50 de 59 doublons espagnols.—L'argent est de 38 à 41, mais beaucoup de personnes ont refusé de se trouver au dessous de 42.—Les piastres mexicaines sont toujours recherchées aux prix de l'or, à peu près.

Les billets du Trésor ont trouvé peu d'acheteurs à ½ cts. de 1/4 au loin. 1 pour cent de prime pour la monnaie courante.—On accepte les billets de la Banque de la Louisiane à 58 et on les vend à 60. Les billets de la Banque des Marchands sont cotés à 40, et ceux de la Banque du Crescent à 60.

Il y a eu demande de bons du chemin de fer de Jefferson, endossés par la ville, à 60, mais on ne voulait généralement 6¼ et même davantage, il s'en est vendu 7 à 6½.—Nous cotons encore les actions de la Compagnie du Gaz à 123¼ à 124, mais les détenteurs en demandent 125.—Actions de la Compagnie des chemins de fer de la ville, 119 à 120. Sarp d'assurance, 31½ à 37½ et 40 à la piastre, suivant la date et la compagnie.

MARCHE AUX BESTIAUX

Jefferson City, 4 novembre 1863.

Arrivé, hier, 548 boeufs et 315 veaux. Vendu, 41 boeufs, 20 cochons, 25 veaux et 18 vaches. A vendre, 319 boeufs, 805 cochons, 113 veaux et 39 vaches.

Bœuf de l'Ouest lre qualité, net			25 cts la liv
"	2e	"	23 "
"	3e	"	20 "
Texas lre qualité,	par tête		$60
" 2e	par tête		$40
Veaux, lre qualité,	par tête		$25 à 30
" 2e qualité,	par tête		$21 à 25
Cochons par liv			$12 à 14
Moutons, suivant la qualité, par tête,			$ 8 à 10
Vaches à lait, par tête,			$75 à 100

LISTE MARITIME.

Port de la Nouvelle-Orléans.

EXPEDIE HIER.

Steamboat Continental, Vore, St. Louis.
Steamboat Minnehaha, McComas, St. Louis.
Steamboat Jennie Rogers, McQuaid, Natchez.

ARRIVES HIER

Brick sicilien Monestero, —— Bordeaux.
Goëlette anglaise Nightingale, Smith, Havane.
Steamboat New Orleans, May, Baton Rouge.
Lugger Flora Temp y, Ryleuder, Pointe à la Hache.
Goëlette Fleur d'Italie, Levet, Paroisse St Jacques.
Steamboat Any Que, Taylor, Donaldsonville.
Steamboat Fawn, Greathouse, Fort Jackson.
Steamboat, Emma, Aikens, St. Louis.
Steamboat Ben Franklin, Conant, Baton Rouge.
Steamboat Independente, Henry, Donaldsonville.
Steamboat Belle Creole, Whitmore, Baton Rouge.

Montant le fleuve.

Barque Française Comtesse de Brienne, Bordeaux
Goëlette anglaise Huson, Rustan.
Goëlette Harris, Company, Matamoras.

☞ Pour la liste des produits et des marchandises reçus par la mer, le fleuve et les chemins de fer, avec les noms des consignataires, &c., voir la partie anglaise.

Modes! Robes!

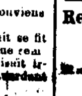

Mme OLYMPE, 32 rue de Chartres a l'honneur d'informer ses nombreuses clientèle et les dames de la Nlle Orléans qu'elle quittera l'Europe le 24 octobre par le steamer *China*, avec un grand assortiment de nouveautés, Chapeaux de paille, Fleurs, Rubans, Soieries et tissus de toute espèce aux couleurs nouvelles. Toutes les marchandises Françaises et Anglaises achetées sur place et à l'entrée de la saison, seront mises en vente à des prix très avantageux, pour toutes les dames qui voudront bien continuer leur patronage. Dans la première quinzaine de novembre, un avis ultérieur donnera le détail et les prix des marchandises.

Paris, 11 octobre 1863.
3nov—15f Mme OLYMPE, 32 rue de Chartres.

Reçu par le steamer Columbia.

BROTT & DAVIS,

Rue Gravier, No 23, coin Tchoupitoulas,

ONT reçu par le "Columbia"
KERSEYS BRUNS;
COTONS BLANCS 7/8 et 4/4 pour chemises,
COTON écrus 4/4 EPAIS, pour draps,
INDIENNES Dunnell, genres nouveaux,
MOLLETONS écrus COLUMBIA,
COUTILS A MATELAS, DENIMS, &c., &c.

Ces marchandises sont en consignation et seront vendues à bas prix, comme d'habitude.

BROTT & DAVIS,
3nov—1m Rue Gravier No 23 coin Tchoupitoulas.

Jambons, épaules, bitters, huile, Vin rouge, &c.

Reçu par les steamers YAZOO et COLUMBIA, et par la goëlette E. W. TULL :

50 tierçons jambons passés au sucre, de J. H. Lewis, Cincinnati;
30 tierçons jambons passés au sucre, de S. Maistin;
20 boucauts épaules fumées,
50 caisses Bitters de Schenck,
50 caisses vin rouge, St Julien,
50 paniers huile d'olive, Plagniol,
25 caisses de 2 douz. pêches fraîches,
25 barillets orge perlée,
25 barillets pois fendus,
Et à vendre par
G. W. PORCH,
3nov—6 No. 27, rue Tchoupitoulas.

CHANGEMENT DE LOCAL.

JULES ROSE a transporté son magasin de cigares et de tabac du coin des rues Gravier et Nlle Levée au No 68 de la rue des Magasins, entre les rues Natchez et Poydras.

JULES ROSE, rue des Magasins,
3 nov—6 No 68, entre les rues Natchez et Poydras

AVIS.

Ni le capitaine, ni le consignataire du brick italien "SICILIA", venant de Bordeaux, ne seront responsables des dettes contractées par l'équipage du dit navire.
4 nov—3f P. POUJOL, 11 rue Toulouse.

NOTICE.

☞ Le brick italien "SICILIA", capitaine Monestère, est en déchargement vis à vis de la rue Dumaine. Les consignataires sont requis de prendre leurs permis [avant 5 jours] et de régler leurs frets chez le consignataire avant de prendre livraison de leurs marchandises, autrement les dites marchandises seront emmagasinées à leurs frais et risques. P. POUJOL,
4nov—3f 11 rue Toulouse.

AVIS.

☞ Le steamer COLUMBIA, arrivé de New-York et de la Havane—Les consignataires sont avertis que ce steamer est en déchargement au pied de la rue St-Joseph, et ils sont requis de faire enlever leurs marchandises sans délai. Toutes les marchandises sont aux risques et frais des consignataires dès qu'elles sont débarquées, car ni le steamer ni l'agent ne seront responsables de marchandises sur la Levée. Tout compte de fret doit être payé au commis de débarquement, sur la Levée. Wm J. REID,
2nov—3f Rue des Magasins, No 33

☞ Ni le capitaine, ni le consignataire du navire français ANITA ne seront responsables des dettes que pourrait contracter l'équipage.
Nile Orléans, 30 octobre 1863. E. BORDELOIS,
30oct—3f 147 rue Royale.

PAPETERIE ET IMPRIMERIE.

Papiers et Articles de Bureaux,

en tous genres, EN GROS ET EN DETAIL, et à des prix qui défient certainement toute concurrence.

REGISTRES DE COMMERCE,

TOUT FORMAT ET EPAISSEUR,
RELIURE — REGLURE.

Commission et Importation directe.

FRANCIS BOUVAIN,
PAPETIER ET IMPRIMEUR,
62, rue Bourbon, entre Bienville et Conti,
4nov ☞ A la 'Plume de Bronze

REÇU DE FRANCE,

VERITABLE PAPIER A PIQUER LES DESSINS DE BRODERIES,
En vente chez FRANCIS BOUVAIN,
4nov—6t Rue Bourbon. A la plume de Bronze.

No 93, Vieille-Levée. No 93, Vieille-Levée

Confiserie par Excellence.

Le soussigné, a l'honneur d'appeler l'attention du public sur son beau magasin de Bonbons, Candis, &c., &c., manufacturés à la vapeur. Toutes les articles suivants, en gros et en détail, savoir : Dragées assorties par excellence, dragées à la liqueur, la seule du genre en ce moment, bonbons à la liqueur, fondants de tous genres et de parfums, chocolat à la crème, à la gelée, à la liqueur, à la vanille, à l'amande &c., bonbons napolitains, pralines à la Maréchal, tablettes, amandes grillées, fruits glacés, tels que pêches, poires, coings, figues, melons, citrons, &c., &c., candis à la crème, roses et vanille, pastilles de gomme, de guimauve, &c.

Patisserie à bon marché.

Il annonce aussi au public qu'il vient d'employer des Patissiers du premier ordre et qu'il confectionne dans son vaste établissement des gâteaux de tous genres, qu'il vendra en gros et en détail aux prix les plus possible. Il remplira des ordres pour noces et soirées avec une attention toute particulière. ERNEST TURPIN,
4nov—1m Vieille Levée entre Conti et St Louis.

VINS. VINS

EN débarquement du navire "SICILIA", venant de Bordeaux [illegible] barriques [illegible] & Fils—
No 1 50 barriques vin rouge St Sourbé
2 20 do do pour familles,
3 60 do do Margaux,
4 25 do vin blanc Haut Sauternes
1 21 do vin rouge Margaux,
4 21 do do pour familles.
A vendre par P. POUJOL, 11 rue Toulouse, entre Chartres et Levée.

EN débarquement des navires COMTESSE DE BRIENNE et SICILIA, arrivés de Bordeaux— 20 barriques vin rouge Côtes de Fronsac,
[illegible]
Jeu[illegible] do do [illegible]
[illegible] do do vin blanc de Graves do
50 caisses vin rouge Margaux Médoc Lavedalle & fils.
6 tonneaux, vert, fromage Gruyère marque J. Martin.
A vendre par J N. CURIEN,
4nov—2f Rue Toulouse.

Véritable vin Piper Heidsick

CENT paniers CHAMPAGNE en débarquement de l'Aspetite Ned de New-York à vendre par
T BAILLY BLANCHARD Jr
4nov—15 37 Vieille Levée

Sardines à l'huile

CINQUANTE caisses de 100 quarts de boîtes, nouvelle, en débarquement de la barque Anita, de Bordeaux.

Champagne.

50 paniers bouteilles Buttery Monsieux, de Reims. 50 do demi do do do A débarquer du navire Sicilia, de Bordeaux.

MILLE CINQ CENTS caisses vin rouge Léoville, Château Beaugé, Pape Clément, Château Larose, Latour, Desmirail, Margaux. Aussi, vin blanc de Bourgogne de qualité supérieure de la maison J Lavasseurs & Co.
A vendre par T BAILLY BLANCHARD Jr
4nov—15 37, Vieille Levée

Tabac du Connecticut.

175 CAISSES pour TRIPES et CAPES En débarquement et en magasin, à vendre par E. TROISGROS,
No 18, rue de la Douane, entre Chartres et Vieille Levée.
3nov—1m

A VENDRE POUR CAUSE DE DEPART.

UN CAFÉ bien achalandé dans un des meilleurs quartiers du 2e District.
Pour les prix et les conditions, s'adresser Passage de la Bourse, No 32.
3nov—1f

DIVERS.

EN débarquement du bateau Bardell Hart, De la barque Emblem
25 barils meubles No 1 [illegible]
25 do do [illegible]
Du steamer George Cromwell
25 caisses chandelles de suif,
15 fromages de beurre,
25 caisses de fromage
A vendre par FREDERIC AVET & Co,
3nov—5f 59 et 61 rue Vieille Levée

Vins! Vins!

CENT barriques vin de Côtes-fresnes, [illegible]
En débarquement et à vendre par
3nov PIAGGIO & VIOSCA Jr, 61 & 64, Vieille Levée.

Fromages! Fromages!

CENT meules fromages Gruyère Suisse,
50 caisses [illegible]
[illegible] à vendre par
3nov PIAGGIO & VIOSCA Jr, 61 & 64, Vieille Levée.

Huiles, Liqueurs, Macaroni et Vermicelle.

MILLE paniers huile d'olive, [illegible]
[illegible] liqueurs assorties,
[illegible] macaroni et vermicelle,
[illegible] fruits au jus, à vendre par
3nov PIAGGIO & VIOSCA Jr, 61 & 64, Vieille Levée

Demande d'une ferme,

On demande à louer une PETITE FERME située à dix ou vingt milles au dessus ou au dessous de la ville, contenant de 15 à 20 arpens de terre propre pour la culture. S'adresser par lettre à D. F. au bureau de ce journal, et donner les détails et les conditions.
3 nov—6

VETEMENS D'ENFANS.

AU PRIX COUTANT!

Les familles trouveront chez le soussigné un choix varié de VETEMENTS ET ARTICLES DE TOILETTE POUR JEUNES GENS, JEUNES GARÇONS ET ENFANS, à TRES BAS PRIX. A vendre par
L. W. LYONS,
2nov—6t Coin St. Charles et Commune.

VETEMENS VETEMENS.

IL VIENT D'ÊTRE REÇU
UN ASSORTIMENT VARIÉ.
—DE—
VETEMENS D'AUTOMNE ET D'HIVER,
DANS LE DERNIER GENRE.

Faits des meilleures Etoffes et de la manière la plus solide,

Ainsi qu'un nouveau stock complet de **Chemises et d'Articles de Toilette.**

☞ A vendre aux plus bas prix du marché.

N. B.—Vêtements faits sur commande, dans le dernier genre, avec promptitude et soin.

L. W. LYONS,
26, 28 et 30 St-Charles, coin Commune.
2nov—6t

LOUISIANA ACADEMY.

Institution dirigée par M. A. Ferrier

PENSIONNAT ET EXTERNAT

Pour les jeunes gens, RUE HOPITAL, No 134, entre Dauphine et Bourgogne.

☞ Les prix varient de $4 à $8 selon le degré d'avancement des élèves.

CLASSE DU SOIR—de 6 1/2 à 8 heures.
Cours complet de TENUE DES LIVRES et d'Arithmétique commerciale.—Prix : $4. 1erocv—1m

The City Bank of New Orleans,

BANQUE DE DEPOTS,
Rue du Camp, No 23, coin Commune.

CETTE Banque achète et vend le Change étranger et le Change pour les Etats Unis, l'argent et l'or américains et étrangers et les billets qui n'ont pas cours.
1er nov—☞ W. S. MOUNT, Directeur.

CHANGE STERLING,

A vendre par la
CITY BANK,
1er nov—6 au coin des rues Camp et Commune

Billets de la Banque des Citoyens et de la Banque du Canal

On demande de ces billets au :
CITY BANK,
1er nov—5 Rue du Camp, No 23, coin Commune

BUREAU DU COLLECTEUR.

Revenu Intérieur des E. U., District de la Louisiane.
Nlle-Orléans, 29 octobre 1863.

Aux droguistes, trafiquants, et au public en général.

AVIS est donné au public qu'il vient d'être reçu dans ce bureau des TIMBRES DE REVENU INTERIEUR. La loi relative à l'application de timbres sur certains objets sera rigoureusement mise à exécution à partir de cette date.
1 nov☞ GEORGE S. DENISON, Collecteur.

BANQUE D'AMERIQUE.

CHANGE SUR PARIS et SUR NEW YORK, à vendre, en sommes au gré des acheteurs.
31 oct—6 AM. FORTIER, Caissier.

EN DEBARQUEMENT:

150 barriques VIN ROUGE St-Julien Médoc,
100 caisses de 100/2 boîtes SARDINES à l'huile,
100 caisses de 100/4 boîtes do do,
10 boucauts FICELLE française,
200 paniers HUILE D'OLIVE Boyssac & Gauthier,
10 caisses PATÉS TRUFFÉS, truffes, huîtres, cèpes à l'huile.—Du brick Sicilia,—A vendre par
31 oct—6f ANT. LANATA, 9 et 11, rue Jefferson

AVIS.

AYANT vendu à M. J. A. BLAFFER tout mon intérêt dans l'établissement pour la mise en bouteille de l'Ale et du Porter, je remercie le public de l'appui dont il m'a honoré depuis nombre d'années et lui recommande avec plaisir mon successeur qui continuera les affaires dans le même local.
WILLIAM MASSEY.

John A. Blaffer.

SUCCESSEUR DE WILLIAM MASSEY,
Marchand de Porter, Ale et Cidre,
Seul Agent
DU CELEBRE ALE XX DE PHILADELPHIE
DE MASSEY, COLLINS & Co.
Rue Bienville, Nos 26 et 28, Nlle-Orléans.

Les demandes pour expédition sont remplies avec promptitude. 15 oct—1m

---

GRAND DEBALLAGE D'AUTOMNE.

BAZAR DE MARCHANDISES SECHES DE

J. A. BRASELMAN,

586...... Rue des Magasins...... 586
COIN ST. ANDRE.

Lundi, 2 novembre 1863,

SERA DEBALLE, LE CHOIX LE PLUS VARIE —DE— MARCHANDISES D'AUTOMNE ET D'HIVER

Qui ait jamais été importé ici et à des prix répondant à la rareté de l'argent.

En fait de BONNETERIE, j'ai l'assortiment le plus complet, comprenant BAS pour Dames, Fillettes et Enfants, et CHAUSSETTES pour Hommes, Jeunes Garçons et Enfants, en Coton, Mérinos, Laine fine, Cachemire et Soie.

— Aussi —

GILETS pour Dames et jeunes filles, et CHEMISES de PEAU pour Hommes et Enfants.

—ET—

Un immense assortiment de GANTS ET MITAINES

Pour Dames et Enfants, en peau d'agneau, Soie, Fil, Drap Cachemire et Coton.

Le stock de Broderies

Est sans pareil et comprend—
BORDURES JACONATS ET SUISSES,
ENTRE-DEUX, BANDES et VOLANS—Nouveaux dessins,
COLS, MANCHES ET PELLERINES — Dernière Nouveauté, en Jaconat, Batiste et Papier.

Les Articles de Ménage

Peuvent maintenant s'obtenir à des PRIX PLUS BAS qu'ils ne se sont jamais vendus depuis deux ans. Ces articles ont été rassortis avec le plus grand soin, et le public est invité à venir en examiner la qualité et en demander le prix.

Département des Draps

DRAPS, CACHEMIRES, CASINETS, LAINES CROISÉES, JEANS ET SATINETS, pour Hommes et Enfants, et MANTEAUX à très bas prix.

— Aussi —

FLANELLES OPERA IMPRIMEES ET UNIES, FLANELLES CROISÉES blanches et en couleur, UNIES

Châles, Châles

Nouveaux genres de CHALES EN LAINE longs et carrés,

Ainsi qu'un grand envoi de CHALES POUR FILLETTES ET DOMESTIQUES,

—De—

CHALES THIBET NOIRS, CACHEMIRE et laine

Et un petit nombre de MANTEAUX de DRAP NOIR, apportés comme échantillons.

☞ Manteaux faits sur commande.

Articles—Variétés

Nouveaux genres [de couleurs nouvelles] de NUBIES et de CAPUCHOS pour Dames et Enfants

Un bel assortiment de CRAVATES pour Hommes et Enfants,

MOUCHOIRS pour Hommes et Enfants, ourlés et piqués, à bordures unies ou en couleur.

Un bon choix élégant de RUBANS pour chapeaux—Couleur unie.

RUBANS VELOURS NOIR de toute largeur
BOUTONS ET BANDES DE GARNITURES.
Un nouveau genre de CRINOLINE—très forte
☞ SOIE BLANCHE ILLUSION.
RESILLES NOIRES A CARREAUX.

Et un stock complet d'ARTICLES variés, dans tous les genres, qu'il serait trop long d'énumérer.

☞ On appelle l'attention des acheteurs de MARCHANDISES SECHES à ce qui précède.

J. A. BRASELMAN,
586...... RUE MAGASINS......586
3oct ☞ Coin St. André

DE RETOUR A LA NLLE ORLEANS

S. N. MOODY,

Après une absence de plusieurs mois, pendant lesquels il a exploré les marchés de l'Europe, annonce à ses nombreux amis et clients qu'il a fait de très grands choix de

MARCHANDISES NOUVELLES,
MARCHANDISES NOUVELLES,
MARCHANDISES NOUVELLES.

De toutes espèces dans son genre de commerce. Il les a achetées dans les

CIRCONSTANCES LES PLUS FAVORABLES,

Pour du COMPTANT, aux plus BAS PRIX, qui le mettent à même de

Défier la concurrence.

MARCHANDISES NOUVELLES DE PARIS.
MARCHANDISES NOUVELLES DE ROME,
MARCHANDISES NOUVELLES DE SUISSE,
MARCHANDISES NOUVELLES DE L'ALLEMAGNE
MARCHANDISES NOUVELLES DE LONDRES
MARCHANDISES NOUVELLES DE L'IRLANDE.
MARCHANDISES NOUVELLES DE L'ECOSSE,
MARCHANDISES NOUVELLES DE NEW YORK

Et d'autres parties du monde. Ces articles comprennent un grand et bon stock de

Célèbres Chemises Moody,

[Les boutons ne se détachent jamais] tous les genres,
MAGNIFIQUES ECHARPES ROMAINES—garanties véritables,
GANTS PEAU DE CHEVREAU D'ALEXANDRE—à $1 25 la paire,
VERITABLES GANTS JOUVIN — importation directe,
BONNETERIES ALLEMANDE et ANGLAISE—de la douce et au dessus,
MOUCHOIRS TOILE—ourlés, à 25 cents pièce,
CHEMISES DE PEAU et CALEÇONS D'HIVER—très bon marché,
GANTS DRAP, PEAU DE DAIN et DOUBLÉS—tous les prix,
COLS EN PAPIER—10 pour 25 cents,
COLS DE CHEMISES EN TOILE — aux anciens prix,
BRETELLES ELASTIQUES—50 cents la paire,
ECHARPES et NŒUDS RECHERCHÉS — 25 cents et au dessus,
CHEMISES LAINE D'OFFICIERS—tous les prix,
PARAPLUIES SOIE et dito COTON,

Et une variété illimitée d'articles de toilette pour MESSIEURS ET JEUNES GENS,

à des prix qui rappellent l'ANCIEN TEMPS.

Il est plus que jamais à même de faire

Des chemises sur commande.

Il fait, en quelques jours, de magnifiques Chemises qui VONT PARFAITEMENT ET SONT GARANTIES.

Ne tardez pas, venez choisir ce qu'il y a de mieux, au magasin de

S. N. MOODY,
Au coin des rues Canal et Royale
2 nov — 4. 7

PERDU.

LE gentleman qui a perdu ses CHEVEUX les verra repousser s'il se sert du QUINIDINE OLEINE HAIRTONIC. Si l'on désire avoir une MOUSTACHE ET UNE BARBE EPAISSE qu'il fasse l'essai du GREAT HAIR RESTORER. "Quinidine Oleine Hair Tonic". C'est sans contredit la meilleure préparation du jour pour faire croître LA BARBE ET LES CHEVEUX. A vendre par B. & J. ABRAMS, à leur
2nov—1m pharmacie, rue du Camp Nos 42 & 44.

AVIS.

MES AMIS et ma nombreuse clientèle sont prévenus que, comme par le passé, ma maison continue à se charger de faire tout ce qui concerne sa partie en ameublement, &c., &c.

Attendant prochainement un nouveau stock de MARCHANDISES de saison, je rappelle au public en général que je vais être plus que jamais en même de bien le servir et de me montrer digne de la confiance dont il m'a honoré jusqu'ici. P. MALLARD,
27oct—1m 55, rue Royale.

AVIS.

LES soussignés ont quitté leur établissement connu sous le nom de "MATAMOROS HOTEL" et occupent actuellement leur nouvelle maison, "EL HOTEL DE LA MATAMOROS", à l'angle des rues Matamoros et Iturbide, où ils seront heureux de recevoir leurs amis. Ils n'épargneront rien pour plaire à leur clientèle et faire de leur Hôtel l'égal des meilleurs établissements de ce genre sur le Rio Grande.
H. L. SUNIER & CO.
Matamoros, 26 juillet 1863. 25oct—30f

Brasserie de la Louisiane,

RUE CONTI, No 72.

G. GUTH, absent depuis plusieurs années pour cause de maladie, et depuis peu de temps de retour en cette ville, a l'honneur d'annoncer au public et à son ancienne clientèle qu'il vient de rouvrir son établissement et avantageusement connu pendant tout le temps qu'il a été sous sa direction spéciale, et le premier qui ait été fondé à la Nouvelle-Orléans sous le nom de **Brasserie de la Louisiane, 72, rue Conti.**

Il s'est associé M. C. M. TIBLIER, et la raison sociale sera GUTH & Cie.

G. GUTH portera toute son attention au travail de la fabrication, et sa vieille expérience est une sûre garantie qu'on trouvera toujours chez lui de la BIERE de première qualité; il peut reconquérir à sa Brasserie son ancienne réputation, et il n'a rien négligé pour y réussir; il s'est adjoint des Brasseurs expérimentés et des hommes également du métier, et se trouve muni des appareils les plus récents. Il espère que son ancienne réputation n'a rien perdu et continuera de mériter ce que l'obligeance qu'il s'est toujours attaché à justifier, que les consommateurs en général de sa nouvelle maison.

Il ose donc espérer que le public voudra bien l'honorer de son patronage, et que sa nombreuse ancienne clientèle ne l'aura pas tout oublié. 27oct—1m

Mme LA BLANCHE.

CEUX qui croient que les clairvoyants peuvent décrire toutes les maladies auxquelles l'homme est sujet et prescrire les remèdes devraient se rappeler que tous leurs pouvoirs ne seraient d'aucune utilité aux malades sans des connaissances médicales profondes—Conséquemment ceux qui, sans la moindre connaissance, ont la témérité de traiter ne sont que des charlatans. Madame La Blanche, à part sa clairvoyance, peut montrer son diplôme, pour la différente branches de l'anatomie, de la chirurgie et pour toutes les maladies des femmes et des enfants. Elle est donc digne de la confiance et de l'appui des citoyens de la Nouvelle-Orléans. On peut la consulter tous les jours, de huit heures du matin à huit heure du soir.

Résidence, rue Bienville, entre Bourbon et Dauphine. Consultations en français et en anglais. Prix modérés pour les dames et les messieurs. 26 oct—1m

AUX MARCHANDS.

REÇU par les derniers arrivages et à vendre immédiatement par les soussignés, au plus bas prix du marché; en gros seulement :

COTONS ÉCRUS, ALPACA NOIR,
COTONS BLANCS, FOULARDS,
COTONNADES, DEVANTS DE CHEMISES,
KERSEYS, MOUCHOIRS BATISTE,
STAPS, BAS ET CHAUSSETTES,
TICKINGS, SERVIETTES,
FLANELLES, NAPPES,
MOLETONS, CHEMISES LAINE,
TOILES, MALAKOFS,
INDIENNES, FIL DE RHENES,
POPELINES, RUBANS A CHAPEAUX,
MOUSSELINE DE LAINE RUBANS VELOURS.

Aussi une facture de chaussures pour hommes, femmes et enfants.
C. JAUBERT & CO.,
11 oct—6m 41, rue de Chartres.

Avis aux Amateurs de Sellerie.

A LA SELLE ANGLAISE.

—TRANSFERT DE MAGASIN—

LE MAGASIN DE SELLERIE

Anciennement connu aux Nos. 191 et 193, Rue ROYALE, Est transféré au No. —24.— Rue St-CHARLES.

Ait reçu par les premiers arrivages, un assortiment de SELLES, HARNAIS, COUVERTURES D'HIVER, FOUETS, CRAVACHES, MORS DANIEL, EPERONS A VIS et autres, &c. &c. Le tout à des prix réduits. 28 oct—au 1 janv

---

SPECTACLES.

Théâtre d'Orléans.

Dimanche, 8 novembre—Première représentation : **Le Postillon de Lonjumeau,** Opéra comique en 3 actes—Première représentation **La femme qui se grise** Vaudeville en un acte—Première représentation **Drelin, Drelin,** Vaudeville en un acte.

Les bureaux de location seront ouverts samedi et dimanche, de 10 heures à 3 heures.

Académie de Musique.

Mercredi soir, 4 novembre,

GRANDE REPRESENTATION PAR LA TROUPE D'OPERA COMIQUE DE SANFORD. Le spectacle sera terminé par "OLE JOSH AND HIS FAMILY." En répétition, l'HOTE SPECTRE, pièce à sensation dans laquelle paraîtra un vrai squelette.

☞ Représentation tous les samedis à midi.

Théâtre des Variétés.

Rue Gravier.

Mercredi soir, 4 novembre,

Première représentation de MARRIED LIFE, comédie—On commencera par FIRST NIGHT or a peep behind the scenes.

Partant le 15 et le 1er de chaque mois

POUR VERA CRUZ ET TAMPICO
—Steamer de la malle des Etats Unis SONORA, capitaine Hayes—Le bateau à vapeur neuf, SONORA, fin marcheur, construit en fer à quatre compartiments, partira pour les ports ci-dessus dimanche 15 courant, à 9 heures du matin. Pour fret et passage, ayant de superbes emménagements, s'adresser à F. CLAVEL & Co
4 nov 77, rue des Magasins

POUR NEW-YORK. Départ, MERCREDI, 4 novembre, à 7 heures du matin.

Le beau steamer neuf YAZOO, fin marcheur, commandant W. Couch, partira le 4 novembre, à 7 heures du matin, de son wharf, en face de la Place Jackson. Pour fret ou passage, excellente emménagements, s'adresser à WARNEKEN & CO,
30oct Rue de l'Union, No 41.

POUR NEW-YORK via la Havane—Départ Vendredi, 6 novembre, à 8 heures A M—Le steamer favori et régulier COLUMBIA de la malle des Etats Unis, capitaine D. S. Baston, partira le 6 novembre, à 8 heures A. M., du pied de la rue St-Joseph. Pour fret ou passage, (excellent emménagement, passagers de 1re, 2e et 3e classe) s'adresser à Wm J. REID,
2nov—5 Rue des Magasins No 33.

POUR NEW-YORK — Départ, SAMEDI, 7 Novembre, à 8 heures A. M. —Le beau steamer favori GEORGE CROMWELL, fin marcheur, capitaine J. A. Post, partira de son wharf, au pied de la rue Toulouse, le 7 courant, à 8 heures du matin, avec les malles des Etats Unis. Pour fret et passage s'adresser à
2 nov —6 A. MOULTON, rue Natchez No 31

Steamboat "FAWN"—Ce nouveau bateau à vapeur de première classe, construit à la Nouvelle-Orléans, sous le contrôle des plus habiles ouvriers, est maintenant un paquet régulier entre la Pointe à la Hache et la Nlle Orléans.

Sous la direction du capitaine W. R. Greathouse qui est un gentleman dans toute la force du mot et qui est secondé par M. Le Bayhl subrécargue, ce bateau réussira et doit réussir.
4nov— LES PLANTEURS.

POUR BATON ROUGE.

Départ, mardi et samedi, à 5 heures du soir. Pour Baton Rouge, Plaquemine, Bayou Goula et Donaldsonville—Le beau bateau à vapeur NEW-ORLEANS capitaine J. May, partira ce qui est dit plus haut. Il offre tous les avantages que l'on peut désirer pour faire un voyage agréable. S'adresser à bord, ou à A. BRITTON rue Poydras No 52, ou à C. R. MAY, rue Poydras, No 38.

Les passagers et les expéditeurs devront se munir de passes et de permis avant d'envoyer des marchandises ou de s'embarquer à bord.

Le NEW ORLEANS part de Baton Rouge tous les lundis et jeudis, à six heures du matin. Un commis se trouvera sur la Levée lundi et vendredi matin pour recevoir du fret. 23oct—1m

POUR BATON ROUGE

Le magnifique paquebot régulier METEOR capitaine C. L. Halsbury, L. Bickerson, commis, partira de la Nouvelle-Orléans pour Baton Rouge et tous les ports intermédiaires tous les DIMANCHES, à 5 heures du matin, et tous les MERCREDIS, à 5 heures P. M. Il partira de Baton Rouge tous les LUNDIS à 8 heures A. M., et tous les JEUDIS, à 8 heures A. M.

Les passagers et les expéditeurs devront se munir de passes et de permis avant d'envoyer ou de s'embarquer. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à J. M. HALL.
1er nov—1m au coin des rues Canal et Tchoupitoulas

Pour la Côte, au-dessous de la ville

DEUX FOIS PAR SEMAINE.

Le beau bateau à vapeur FAWN capitaine W. R. Greathouse, commis, J. Le Bayhl, part de la Nlle Orléans pour le Fort Jackson et tous les points intermédiaires, tous les DIMANCHES, à 9 heures du matin, et tous les JEUDIS, à 9 heures du matin. Retour les LUNDIS et JEUDIS.

Les passagers et les expéditeurs devront se pourvoir de passes. S'adresser à bord ou à A. D'SALVANT, rue Vieille Levée No 161, ou à A. BRITTON rue Poydras, No 22.

"Le steamer BEN FRANKLIN de la malle de la Nouvelle-Orléans capitaine Henry Conant, partira à l'avenir tous les MERCREDIS à 10 heures A. M. et les DIMANCHES à 10 heures A. M. pour Baton Rouge, Plaquemine, Donaldsonville et les débarcadères intermédiaires.

A son retour, il quittera Baton Rouge les JEUDIS à 9 heures P. M. et les LUNDIS à midi, pour toutes les escales.

Les passagers et les expéditeurs devront se munir de passes et de permis avant d'embarquer.

☞ M Reif se trouvera tous les jours sur la Levée, au pied de la rue Bienville, pour recevoir le fret. Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser à bord ou à JOHN A. STEVENSON, Agent, No 63, rue Front Levée.

POUR TAMPICO—La fine voilière goëlette anglaise OLD FOX, capitaine Harrison, ayant la majeure partie de son chargement engagé, partira pour le port, sous peu de jours. Pour fret ou passage, s'adresser à S. FERNANDEZ & CO,
4nov 125 Vieille Levée.

POUR TAMPICO [Ligne régulière.] La goëlette neuve fine voilière E D McCLENAHAN, partira promptement pour le port ci-dessus. Pour fret ou passage, s'adresser à F. Clavel & Co 77 rue des Magasins

POUR TAMPICO—Ligne régulière—La jolie goëlette, fine voilière, chevillée en cuivre HENRY TRAVERS, capitaine Ive partira pour Tampico dans le plus bref délai—Pour fret ou passage, s'adresser à F. CLAVEL & Co,
4nov— 77 rue des Magasins

POUR LA HAVANE —Le brick anglais JAMES CRAW. Pour fret s'adresser à SHANNON & SIBBALD,
rue de l'Union, No 4.

POUR LIVERPOOL—Le brick anglais M. A. HORTON. Pour fret s'adresser à SHANNON & SIBBALD,
rue de l'Union, No 4.

POUR VERA CRUZ—La goëlette anglaise fine voilière ZONONI, capitaine Rockport, partira dans le courant de cette semaine pour le susdit port.

Pour fret ou passage s'adresser chez MM. CORNISH et LEBLANC, No 271, rue Vieille Levée, ou faire de deux et avant de 10 à 3 heures, à M. J. B. CORNISH. 2 nov.

Pour Bordeaux en pour le Havre.

Le beau trois-mâts français neuf et fin voilier, ANITA, capitaine Gorcelle, partira dans le courant du mois de novembre.

Ce navire est de première classe, a des emménagements élégants et peut accommoder bon nombre de passagers.

S'adresser, pour le fret ou pour les conditions, à OSCAR BERCIER & Co,
30 oct—7f No 17, rue St-Louis

POUR TAMPICO.

[Ligne du Golfe.]

Le brick anglais, fin voilier, MISCHIEF, capitaine Oliphant, ayant la majeure partie de son chargement engagé et allant à bord, partira sous peu de jours. Pour balance de fret ou passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser à bord, poteau 19, ou à S. FERNANDEZ & Co.,
28 oct— 125, Vieille Levée

POUR MATAMOROS.

La goëlette mexicaine JOVEN MARIA, capitaine Juan Rescamonte, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à S. FERNANDEZ & Co,
23 oct— No 125 Vieille Levée.

OPINION DE BYRON SUR LA BILE.—Dans "Beppo" de Lord Byron, une des premières choses dit Mme Beppo à son mari (au retour de celui-ci d'une région empestée) est celle-ci :

"Que Dieu me bénisse! Ai-je jamais vu! Non, je n'ai jamais vu un homme devenir si jaune. Comment est votre foie?"

Beaucoup de nos soldats reviennent du Sud dans le même état que Beppo. Souvent-ils (et s'ils ne le savent pas, ils ne sauraient l'apprendre trop tôt) que L'AMER STOMACHIQUE DE HOSTETTER est le meilleur remède qui ait jamais été composé pour les maladies de foie! C'est en outre le meilleur protecteur contre les effets du climat. L'Amer fortifie les organes et met le système à l'abri des effets de la fatigue, des intempéries de l'air, du changement de diète et d'eau; il guérit de l'indigestion, de la bile, des maladies d'intestins et prévient ces maladies—la source de tant d'autres.

AGENTS :
J. WRIGHT & Co, rue de Chartres, No 21
E. J. HART & Co, rue Tchoupitoulas, No 77 et 79,
G. THEURER, au-dessous du marché français,
J. MORGAN, HALL & Co, rue de la Commune, No 3,
G. N. MORRISON & Co, rue des Magasins, No 12,
JOHN T. MOORE & Co rue Poydras, Nos 7 et 9,
JOSEPH MAILLOT, rue Crossman, No 12,
SCOVIL & MEAD, rue de Chartres, No 111,
THOMPSON & BARNES, 23 et 25 rue Commune.
30oct—6

CHANGE. CHANGE.

CHANGE STERLING sur MM. C. GRIMSHAW & Co, et CHANGE sur New-York, sur MM. SPOFFORD, TILESTON & Co. A vendre, en sommes au gré des acheteurs, par WILLIAM J. REID,
29 oct—☞ rue des Magasins No 33

LIQUIDATION

POUR CAUSE DE DEPART.

MADAME SOPHIE SEEUWS, No 53, rue Royale, ancienne Bienville, annonce à sa clientèle et au public, qu'elle vendra son beau stock de marchandises au prix coûtant. Elle vient de recevoir un assortiment de marchandises nouvelles qu'elle vendra également aux mêmes conditions afin de liquider promptement, telles que—Chapeaux de velours et soie, crins et pailles et chapeaux d'enfant en tous genres, rubans, soieries, velours, toutes les couleurs nouvelles, une grande quantité de dentelles noires Chantilly et guipure de volants de toutes les hauteurs, un assortiment complet de parures en point d'Alençon application, Duchesse VALENCIENNES, &c. Un assortiment de pointes en dentelles de laine, des VOILETTES Chantilly, GUIPURES et un grand assortiment de FLEURS, et beaucoup d'autres articles trop longs à détailler. Tous ces articles seront vendus au prix coûtant, afin de liquider promptement.
21 oct—1m S. SEEUWS.

Venant d'être reçu

PAR LA GOELETTE WILSON ET LA BARQUE MURRAY,

A la grocerie St-Charles,

112, RUE GRAVIER,

Au-dessous de l'hôtel St-Charles.

TRENTE demi-barils et barillets MAQUEREAUX, 30 barillets alerons ALOZES, 20 barillets LANGUES et NAGEOIRES, 1000 livres MORUE nouvelle d'Angleterre, FARINE extra Plant & Co., EPAULES et JAMBONS nouveaux fumés, 30 caisses CONGRESS WATER frais.

Egalement—Un choix de GROCERIES POUR FAMILLES, VINS ET LIQUEURS, qui seront vendus, pour du comptant, au-dessous du prix coûtant, et seront livrés, sans frais de charroi, dans toutes les parties de la ville. 27 oct—12

VINS. VINS.

80 BARRIQUES VIN ROUGE Côtes Fronsac,

62	"	St. Julien,
200	"	St. Emilion,
200	"	St. Estephe,
150	"	St. Genes,
170	"	Chatillon,
70	"	Fabregeon,
140	"	St. Laurent,
180	"	St. Magne,
100	"	Ste. Colombe,
50	"	Bel,
50	"	Médoc,
1200 caisses	"	St. Julien.

En débarquement du navire "Anita" de Bordeaux, à vendre par E. BORDELOIS,
20 oct—15 147, rue Royale.

Tabac en feuilles et Cigares.

LE soussigné vient de recevoir et vendra à des prix très modérés, un lot de TABAC EN FEUILLES [Connecticut, Floride et Mason County,] ainsi qu'un choix de CIGARES des meilleures marques.
F. BELING,
Nos 28 et 30, Tchoupitoulas, et 76, Front Levée.
31 oct—6m

AVIS.

M. E. DUBOIS a sa procuration générale, et je révoque toutes celles antérieurement données.
J. M. LAMON.
30oct—10f Bordeaux, 12 septembre 1863.

VENTES A L'ENCAN.

Bottes, Souliers, Chapeaux, Habillements d'hiver.

—AUSSI—

150 lots Marchandises Sèches Américaines.

PAR GABRIEL LEAUMONT.

Salles d'encan 69, rue de Chartres.

MERCREDI, 4 courant, à 10 heures du matin, il sera vendu, à son magasin d'encan, rue de Chartres, No 69—
100 caisses bottes, souliers et brodequins.
—Aussi—
Un assortiment de chapeaux et linge fait.
—AUSSI—
150 lots marchandises américaines et étrangères.
Conditions à la vente. 4nov

Marchandises sèches, linge fait, chapeaux, bottes & souliers.

PAR E. ROGER & Co.,
JOSEPH HOLZ, encanteur.

JEUDI, 5 courant, il sera vendu, à 10 heures du matin, à leurs salles d'encan, Nos. 45 et 47, rue de la Vieille Levée—
200 lots de marchandises sèches de saison,
150 lots linge fait d'hiver, chemises flanelle, caleçons et chemises devants toile,
150 douzaines chapeaux pour hommes et jeunes gens, comprenant un assortiment complet reçu par les derniers arrivages,
100 caisses bottes, souliers et brodequins, assortiment choisi expressément pour le détail de la ville
Conditions—Comptant 4 nov

18 Rouleaux India Bagging

PAR E. ROGER & CO.,
JOSEPH HOLZ, encanteur.

JEUDI 5 novembre, il sera vendu à 10 heures du matin, à leurs salles d'encan, Nos. 45 et 47, rue de la Vieille Levée.

18 Rouleaux India Bagging.

Conditions à la vente. 4 nov

Quatre cents lots de Marchandises sèches de saison

PAR Wm. P. VINCENT.

JEUDI, 5 du courant, à 10 heures, il sera vendu à son magasin d'encan, rue de la Douane No 64—Une facture de draps noirs et casimir de fantaisie, supérieur, moyen et extra. Egalement :
Popelines et mérinos français,
Mousselines de laine et lawnies françaises,
Mérinos et lustrés
Cotonnades et denims bleus,
Cotons blancs et écrus pour draps,
Indiennes Amoskeag, Dunnell et autres indiennes de fantaisie
Ballots et Mixtures Oxford,
Rubans noirs et blanches et fantaisie,
Flanelles croisées, rouges, bleues et grises,
Flanelles opéra, supérieure, du Saxe et Middlesex toiles, mouchoirs, bonneterie, &c. 4 nov

COTON. COTON.

300 balles (ou davantage) coton à l'encan

PAR R. T. MONTGOMERY.

IL sera vendu, jeudi 5 du courant, à son magasin d'encan, à une heure, rue du Camp No 83—
300 balles [ou davantage] COTON.
On en verra des échantillons à la vente
Conditions comptant, en billets du Trésor. 4 nov

Vente, par le gouvernement, de 160 chevaux et mulets, à l'encan

PAR R T MONTGOMERY

IL sera vendu, jeudi 5 novembre à 10 heures et demie aux écuries du gouvernement, au coin des rues Tchoupitoulas et Jackson, par ordre du capt C. K. Mark, A Q. M.

160 chevaux et mulets.

La propriété de ces animaux sont vendus parce qu'ils n'ont pas les proportions voulues.

Conditions comptant, en billets du Trésor des Etats Unis 29oct—8

Cigares de la Havane.

PAR D E. MORPHY, Encanteur.

IL sera vendu jeudi du courant, à 10 heures du matin, au No 47 de la rue des Magasins—
Boîtes Media Regalia,
Boîtes de Londres,
[illegible] Boîtes—Conditions—comptant. 3nov

MACHINE A VAPEUR.

PAR E. M JACOBS, encanteur.

IL sera vendu, mercredi, 4 novembre 1863, à midi, à la Bourse par Ventes, entre Conti et Bienville—
Une machine à vapeur fonte [illegible] de la force d'un cheval et demi, complète et en bon état, avec pompe d'alimentation, tuyaux, &c, &c.
Conditions—comptant. 3nov—2

PAR E. M. JACOBS, Encanteur.

Il sera vendu, samedi, 7 novembre, 1863, à midi, à la Bourse des Négociants et des encanteurs, rue Royale—Un lot de terre formant l'encoignure des rues Piété et Lapeyrouse, mesurant trente pieds de face à la rue Piété, sur cent-vingt-deux pieds de profondeur et face à la rue Lapeyrouse. Ensemble une maison de deux chambres, galerie et deux cabinets, jardin sur le devant, cuisine, hangar, citerne, puits, &c. &c.
Conditions—comptant. 3nov—5f

CHAMPAGNE

de la veuve Clicquot Ponsardin et de Piper Heidsick & Co.

VIENT D'ÊTRE REÇU, et à vendre à l'Agence rue Tchoupitoulas, No 15
80 paniers CHAMPAGNE, de la veuve Clicquot Ponsardin en grandes et demi bouteilles.
50 paniers VERITABLES, CHAMPAGNE Piper Heidsick & Co. en grandes et demi bouteilles.
PLEINEMENT GARANTIS PAR LE SOUSSIGNÉ.
10 caisses champagne, cachet vert
E. E. CASTENDYK,
6 oct—☞ 15 rue Tchoupitoulas No 15.

Mme ALLUARD,

SOMNAMBULE FRANÇAISE,

Rue Tremé, No 248, entre Ursulines et Bayou

TRAITE avec succès les maladies nerveuses, le cœur, la poitrine, la gastrite, les aigreurs d'estomac et les digestions difficiles, la surdité, les fièvres tremblantes et les maladies des yeux. Ses conseils sont attestés par un grand nombre de personnes respectables de la Nlle Orléans.
Consultation tous les jours. 1er nov—3m

CASINO,

Rue de la Douane, No 93.

M. JULES SABRIER, propriétaire de cet établissement, prévient ses amis et le public en général, qu'il vient d'ouvrir son RESTAURANT. On y trouvera, à toute heure du jour ou de la nuit, des viandes choisies de toutes sortes, des liqueurs de première qualité.

Prix modérés.

Salon particulier de société.

M. Sabrier espère que ses amis et le public voudront bien lui continuer leur bienveillant patronage.
10oct—1m

Sucre de la Havane.

EN débarquement de la goëlette Amaranthe de la Havane, vaste, détaillé, à la quarantaine—
200 caisses de sucre de la Havane, blanc, jaune et brut
Aussi en magasin—
50 rouleaux toile d'emballage,
25 futailles rogue, importation directe,
24 boîtes à thé blanc et 5 poinçons Scotch whisky.
A vendre par AUG COUTURIÉ, Successeur.
18oct—1m S. PLASSAN 42 Vieille Levée.

Le Dr F. FORMENTO, fils,

A l'honneur d'offrir ses services au public. Rue des Ursulines 63 entre Royale et Chartres. 21oct—1m

VENTE POUR CAUSE DE DEPART

A vendre pour cause de départ : le— Un fonds de magasin de chaussures avec une installation magnifique.

—Un jeu de chevaux de bois, avec les accessoires, entre autres un orgue de première classe. S'adresser pour plus ample information, à CH. L. DE BUYS,
1er oct—4 sem 249 rue de Chartres

Médicaments spéciaux DU DOCTEUR VERGÉ.

DEPURATIF—POMMADE—INJECTION—POUDRE—SOLUTION PILULES—SIROP ANTI SYPHILITIQUE, &c.

GUERISON RADICALE des Démangeaisons—Rougeurs—Dartres—Boutons—Ulcérations—Excoriations—Engorgements — Fleurs Blanches et en général toutes les MALADIES SYPHILITIQUES ET DE LA PEAU,

par l'emploi des médicaments du Dr VERGÉ. Ces médicaments sont ordonnés selon la méthode à la Pharmacie F. GAUDOZ,
7 aout—3m Encoignure Orléans et Bourbon

DRAGÉES DE SANTONINE COMPOSÉES DE FOUGERA.

Nouveau Vermifuge.

Recommandé par les Médecins les plus distingués.

CE médicament, d'une forme élégante et d'un goût agréable, a un effet sûr et certain pour l'expulsion des vers tant chez les adultes que chez les enfants, de plus, son action purgative le recommande tout spécialement aux mères de famille, qui l'emploient pour la remplacer l'Huile de Ricin, la Rhubarbe, la Manne et le Séné.

Prix—75 cents le flacon et 3 cents le demi-flacon.
Agent, E. E. MOUGIN, pharmacien, Nlle-Orléans.
15oct—3m,2pa

Certificats de Terre militaires

Achetés par M. JUDSON,
7 oct—1m Coin Canal et Camp

TROISIEME ETAT ANNUEL DE LA Compagnie d'Assurance Mutuelle DE L'ETAT DE LA LOUISIANE, NOUVELLE ORLEANS.

CONFORMEMENT aux réquisitions de sa charte la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires. Total des primes reçues dans l'année expirée le 30 septembre 1863.... $82,225 68

—A SAVOIR—

Sur les risques d'incendie....	$72,627 83	
" de mer....	8,393 73	
" de rivières....	1,204 12	$2,225 68
En moins		
Retour de primes....	2,696 67	
Primes non expirées le 30 septembre 1863....	$13,225 00	15,924 67
Total des primes gagnées..		$66,301 01
Pertes payées pendant l'année, sur les risques d'incendie....	$16,957 62	
de mer	10,715 42	27,183 04
Ré-assurances....	7,927 96	
Quittes pour mont remboursé....	1,078 42	
Dépenses, loyer, taxes, &c., moins intérêt, &c....	15,411 86	22,901 25
Bénéfice net....		$16,309 75

L'actif de la Compagnie est comme suit :

Effets à recevoir pour primes....	$14,746 10
Primes en voie de perception....	9,511 88
Effets garantis par hypothèque....	5,275 00
Effets garantis par sécurités collatérales....	15 800 00
Bons de l'Etat, des banques, et autres bons....	41,760 00
Certificats de profits de diverses compagnies d'assurance....	5,820 00
Billets de souscription....	147,485 67
En caisse....	7,062 43
	$245,460 08

Etat de la Louisiane.

Paroisse d'Orléans, ville de la Nouvelle-Orléans.

Qu'on se souvienne que le, 19 octobre 1863, pardevant moi soussigné juge de paix dans et pour la susdite ville et paroisse, ont comparu E. Ganucheau, Président, et L. W. Baquié, Secrétaire de la Compagnie d'Assurance Mutuelle de l'Etat de la Louisiane, lesquels étant dûment assermentés conformément à la loi, déclarent que le ci-dessus est correct et une copie exacte tirée des livres de la Compagnie.

E. GANUCHEAU, Président.
L. W. BAQUIÉ, Secrétaire.

Assermenté et signé par devant moi ce 19 octobre 1863.

P. H. O'NEAL,
Juge Justice de Paix pour la paroisse d'Orléans.

Les Directeurs ont résolu de payer à qui de droit un intérêt de six pour cent sur les certificats de profits non payés, à partir du deuxième lundi de Novembre prochain.
L. W. BAQUIÉ, Secrétaire.

—DIRECTEURS—

W. S. Gonger, [illegible]
Chas. J. Leeds, [illegible]
G. Boucher, [illegible]
A. D. Grieff, [illegible]
J. Lapene, [illegible]
E. H. Harris, [illegible]
J. M. Robert, [illegible]
J. B. Mortens, [illegible]
J. A. Bassoulen, [illegible]
W. G. Seebring, [illegible]
Marie Pelé, [illegible]
Théo. Lanaux, [illegible]
E. Mercier, [illegible]
B. Octave, [illegible]
Jh. Zelly, [illegible]
J. B. Poirier, [illegible]
D. Boulignu, [illegible]

VENTES A L'ENCAN,

Marchandises sèches

PAR HOFFMAN & MARKS,
J. HOFFMAN, encanteur.
Bureau, rue de Chartres No 58,

MERCREDI, 4 du courant, à 10 heures du matin, il sera vendu—
Bombazines et lustrés noirs,
Mousselines, tout laine,
Popelines et brodés,
Nappes de flanelle,
Alpacas, soie grèce,
Casimirs et satinets,
Doeskins noirs et drap français
Cotonnades et denims,
Coutils à matelas et stripes,
Flanelle bleue, rouge et grise,
Flanelle blanche, Sur 3/4 et 4/4,
Cotons blancs et écrus,
Toiles blanches, fines, d'Irlande.
Ginga fil et de coton,
Crash fil,
Indiennes Dunnell et Pacific,
Couvertures blanches 11 et 12/4, pour les
Mouchoirs toile et Madras,
Crinolines,
Serviettes toile, &c. &c.

Vêtements! Vêtements!

PAR HOFFMAN & MARKS.
J. HOFFMAN, encanteur.
Bureau, rue de Chartres No 58

MERCREDI, 4 du courant, à midi, il sera vendu, un bon assortiment de vêtements, savoir :
Habits drap noir de "Custom made"
Pantalons [illegible]
" satinets et casimir,
Gilets de dessous en drap noir fin,
" " velours soie noire,
" " cachemire,
" " soie, &c. &c. &c.
Egalement—
1 caisse indiennes avariées,
1 " linge fil,— pour être vendus pour le compte de qui il appartiendra.

Vente hebdomadaire d'encan de liqueurs françaises, vins, liqueurs, sardines, groceries, drogues &c.

PAR BERNARD TURPIN, encanteur.

MERCREDI le 4 novembre 1863, à 10 heures du matin, il sera vendu à l'encan, au magasin No 58, rue de la Vieille Levée, les articles suivants :
Eaux-de-vie françaises, vins rouges et blancs, vins fins, de différentes marques, liqueurs françaises assorties, Porto, Madère, Xérès, Malaga en [illegible], épices, groceries, sardines, huile, thé, café, sucre, conserves alimentaires, bouchons, [illegible] savon, amidon, &c.
—AUSSI—
Une facture de drogues et 25 tierçons de jambons de Auste & Co et Robert [illegible] 3 nov

Vins rouges en barriques.

PAR BERNARD TURPIN, Encanteur.

MERCREDI le 4 novembre, à 11 heures A. M., il sera vendu à l'encan, au magasin No 58, rue de la Vieille Levée—
30 barriques vin rouge de Bordeaux, "Lavidalie", [illegible] "Bergasse"
Conditions à la vente. 3nov

Sucre en morceaux et en poudre.

PAR BERNARD TURPIN, encanteur

AUJOURD'HUI mercredi, le 4 novembre à 11 heures A. M., il sera vendu au magasin No 58, rue de la Vieille Levée, entre Conti et St Louis
[illegible] barils sucre en poudre No 1
25 do do do 2
25 do do en morceaux "Parage"
Conditions à la vente. 4nov

Meubles et installation de magasin.

PAR F. FERNANDEZ.
R. GUTIERREZ, encanteur.

MERCREDI prochain, 4 novembre, à 10 heures A. M., il sera vendu, au No 33 de la rue Poydras, entre Magasins et Tchoupitoulas, au premier. Un assortiment de meubles, tels que divers, armoires, chaises, tables et les ustensiles de chambres, &c. &c.
Aussi — Les installations du magasin, consistant en étagères, balances, caisse en fer, bureaux, &c. &c.
Conditions—Comptant.

Vente à l'encan du fonds de magasin No 11 de la rue du Camp

PAR FRANCIS FERNANDEZ.
R. GUTIERREZ, encanteur.

JEUDI prochain 5 novembre, il sera vendu à 10 heures A. M., au No 11 de la rue du Camp—Le fonds de magasin comprenant en partie : Chaussures pour hommes et femmes, papier, coutellerie, papier "UN FORT LOT DE FOURNITURES DE BUREAUX" papiers pour dames et messieurs, objets de fantaisie, &c &c.
Conditions—comptant.

Toile d'emballage et sacs en pitre.

PAR H. H. McLEAN, encanteur.

IL sera vendu, vendredi 6 du courant, à 10 heures A. M., au magasin nommé "EAGLE BONDED WAREHOUSE", rue Front Levée, au-dessous de deux cents pièces toile d'emballage de Calcutta, et de toile en pitre, largement avariées
Conditions—comptant.

VENTES JUDICIAIRES

Jean Chaignaeau vs Arthur Barbarin.

DEUXIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 19,991—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente [illegible] à midi, à la Bourse des Négociants [illegible] rue St Louis, entre Chartres et Royale, [illegible] à savoir :

UN TERRAIN situé à Gentilly, dans le Troisième District de cette ville, ledit terrain faisant partie de l'habitation ci-devant appartenant à Jean Daniel Cefoe, et connu sous le No 7 [illegible] mesure du Marigny [illegible]

Ensemble avec tous les droits, privilèges, servitudes et avantages y attachés, et suivant acquis par le défendeur dans cette affaire, de Dominique [illegible] voyer, le 26 de février 1848 et déposé [illegible] le [illegible] à [illegible] Hermann, notaire public [illegible]

Saisie dans l'affaire ci-dessus.
☞ Conditions—Comptant au moment de l'adjudication.
4nov—6,13,2 JAS. E. DUNHAM, Shérif [illegible]

Dans l'affaire de la succession de Caroline H. Mauray [illegible] W. Hare, et dame de la Hare.
DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 3—En vertu d'un ordre de vente [illegible] le 17 octobre 1863 et à moi adressé par la Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente [illegible] 4 de novembre, 1863, à 10 heures [illegible] Bourse des Négociants, rue St Louis, entre Chartres et Royale, à savoir—[illegible]

☞ Conditions—comptant au moment de l'adjudication.
4 nov—1 Shérif [illegible]

Robert Anderson vs la goëlette Mary Agnes, [illegible]

SIXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans—No 1577—En vertu d'un ordre de vente [illegible] et à moi adressé par l'honorable Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente [illegible] samedi 7 de novembre 1863, à 10 heures A. M. sur l'Esplanade devant la [illegible]

La goëlette MARY AGNES [illegible] ses agrès, etc.

Le Stewart Mississippi, au pied de la rue [illegible] planade—Saisie dans l'affaire ci-dessus.
Conditions comptant, au moment de l'adjudication.
JAS E. DUNHAM
31 octobre—nov 4 7 Shérif.

M. Berwick vs E. de Bar

DEUXIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans—No 19,[illegible]—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente [illegible] 1863, à midi, à la Bourse des Nég. rue St Louis, entre Chartres et Royale [illegible] Douane, dans le 2me District de cette ville, à savoir :

QUATRE TERRAINS situés dans le Premier District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans le carré borné par les rues Jackson, [illegible] et Patrick. Lesdits terrains sont contigus et mesurent ensemble cent soixante seize pieds plus ou moins de face à la rue Jackson et formant un triangle, [illegible] ayant plus amplement du plan dressé par [illegible] daté du 17 de novembre 1853 et déposé [illegible] vre No 5, en l'étude de A. Doriocourt, notaire public de cette ville.

Ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent. Cette propriété appartient au défendeur ou [illegible] l'acquisition qu'il en a faite de James Barrie [illegible] au rapport de Michel Gernon, notaire public en cette ville, en date du 27 de mars 1852.

Saisie dans l'affaire ci dessus.
Conditions—comptant, au moment de l'adjudication.
JAS. E. DUNHAM
8 oct—15,22,30 à 4 5 6 Shérif de la Paroisse d'Orléans

Restaurant St-Louis

Tenu par HENRI BARTHE,

Rue St-Louis, No 77, entre Royale et Bourbon,

Chambres garnies pour habitants

Salons pour noces et repas de famille.

Pension à la semaine, à la quinzaine et au mois à des prix modérés.

CHANGE

A VUE OU A TERME, SUR
PARIS,
BORDEAUX,
TOULOUSE,
MARSEILLE,
NANTES,
ROUEN,
HAVRE,
NANCY,
LYON,
MULHOUSE,
AMIENS,
STRASBOURG,
METZ,
NIMES,
St-ETIENNE,
St-QUENTIN,
REIMS,
VALENCIENNES,
TARBES,
PAU,
LAROCHELLE,
ANGOULEME,
PERIGUEUX,
AGEN,
BREST,
ORLEANS,

A VENDRE PAR
C. CAVAROC & Co.,
19 oct—1m 116, rue St Louis.

BRIQUES DU PAYS

UN MILLION briques de première qualité, à vendre par
C. CAVAROC & CO.,
19 oct—15 116, rue Royale.

BOIS DE CONSTRUCTION.

CINQUANTE MILLE pieds bois, de diverses qualités, à vendre par C. CAVAROC & CO.,
19 oct—15 116, rue Royale.

A LIVRER.

PAR le navire Comtesse de Brienne, attendu de Bordeaux—
80 barriques vin rouge Pauillac,
120 do do St-Julien,
60 do do Cantenac,
200 caisses do St-Julien,
5 6 do do Cantenac,
1500 quarts sardines à l'huile, Rodell,
1000 demi do do do do
60 caisses champagne, Duc de Montebello,
A vendre par C. CAVAROC & CO.,
19 oct—15 116, rue Royale.

CHANGE SUR FRANCE,

Constamment à vendre par

J. H. KEMPER & Cie,
aout—3m 17 Carondelet

PLUS DE DISTANCE!

Plus de séparation!!

DIVINATION! PREDICTION!!

Par Madame ADAH,

Cartomancienne Parisienne, et élève de Mlle LENORMAND.

Heures de consultation, de 10 heures du matin à 8 heures de l'après-midi.

Rue St-Louis, No 95.

aout—3m.2pa

Avis aux contribuables.

PAR ordre du brigadier général Geo. F. SHEPLEY, gouverneur militaire de la Louisiane, les taxes de l'Etat et de la ville de la N.-Orléans seront reçues, au bureau de la collecte, à partir de 8 heures à 2 heures [illegible] tous les jours [illegible] 3 heures à [illegible]

Dans le premier district municipal, dans la salle No 10 de l'Hôtel de Ville;

Dans le deuxième district municipal, au No 27 de la rue St-Pierre;

Dans le troisième district [illegible] au No 5 de la rue de l'Esplanade [illegible]

Dans le quatrième district [illegible] bureau de [illegible]

SAMUEL H. TORREY,
[illegible]
Nlle-Orléans, 4 octobre 1863.